



TRIP automne 2020

25 & 26 novembre

Atelier Adressage

Animation :

Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Atelier

Adressage

- **Jérôme DESBOEUF**, Responsable produit Base Adresse Nationale – Dinum
- **Sophie CLAIRET**, Chargée de déploiement programme Bases Adresses Locales - ANCT/Mission Incubateur de services numériques
- **Maël REBOUX**, Coordinateur GT voies-adresses - Groupe SIG Topo – AITF
- **Cédric SEIGNEURET**, Directeur - Géo Vendée
- **Léo HUERTA**, Administrateur SI - SM Périgord Numérique



Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Après GraceTHD, nous abordons un autre sujet qui nous concerne tous, celui de l'adressage. L'idée de l'atelier n'est pas de revenir sur ce qui s'est passé ces dernières années concernant la BAN qui a déjà été abordé à de multiples reprises, même s'il faut bien entendu en tirer des enseignements, mais plutôt de se concentrer sur l'initiative de l'ANCT de lancement d'un projet de bases adresses locales (BAL) qui alimenteront la Base adresse nationale (BAN).

Les difficultés liées à la problématique de l'adressage touchent de multiples domaines, mais elles sont particulièrement prégnantes concernant le déploiement du THD car elles pénalisent le déploiement et la commercialisation de ces réseaux avec le fameux Hexaclé, l'identifiant utilisé par les opérateurs qui nécessite d'avoir des adresses, un nommage des rues, une numérotation, etc.

Nous allons mettre à plat la mécanique complexe de l'adressage, expliquer le projet de BAL et la répartition des rôles de chaque acteur de la chaîne, de la production d'adresses par les communes à leur publication vers la BAN pour leur utilisation ultérieure par les différents acteurs (sites d'e-commerce, opérateurs de gaz et autres...), en passant par leur nécessaire agrégation au niveau national. Il est essentiel de faire œuvre de pédagogie afin que tous les acteurs s'approprient la problématique et la manière de contribuer au renseignement de cette base adresse locale pour alimenter finalement la Base adresse nationale, plutôt que de le faire dans des bases privées.

Pour démarrer, la Dinum détaillera son rôle dans le dispositif, un rôle d'agrégateur de flux de données et de producteur d'outils nationaux permettant *in fine* d'alimenter la BAN. L'ANCT



Atelier Adressage

présentera ensuite les éléments constitutifs du projet de BAL porté par l'Incubateur des Territoires. Nous ferons également un point d'avancement avec un représentant de l'AITF sur le projet d'évolution réglementaire et législatif concernant ce sujet, qui vise à repositionner les communes au centre du dispositif de production et de publication d'adresses (projet de loi « 3D »). Ce sera l'occasion de visualiser l'état de production de BAL sur le territoire et de donner quelques références documentaires. Pour finir, deux collectivités, la Vendée et la Dordogne, témoigneront de leurs retours d'expérience liés à la production de BAL sur leur territoire. Mais commençons par un rappel des fondamentaux de la Base adresse nationale.

Jérôme DESBOEUF, Responsable produit Base Adresse Nationale - Dinum



Base Adresse Nationale

Présentation générale



- La **Base Adresse Nationale** fait partie du « **service public des données** de référence ». C'est la seule base officiellement reconnue par l'État.
- Sa production est **coordonnée par la DINUM**, en lien avec de nombreux partenaires, et notamment avec les **collectivités**.
- Elle est utilisée par la grande majorité des **administrations** et par un nombre toujours croissant d'**acteurs privés**.
- Elle est accessible sous forme de **fichiers** ou d'**API**.

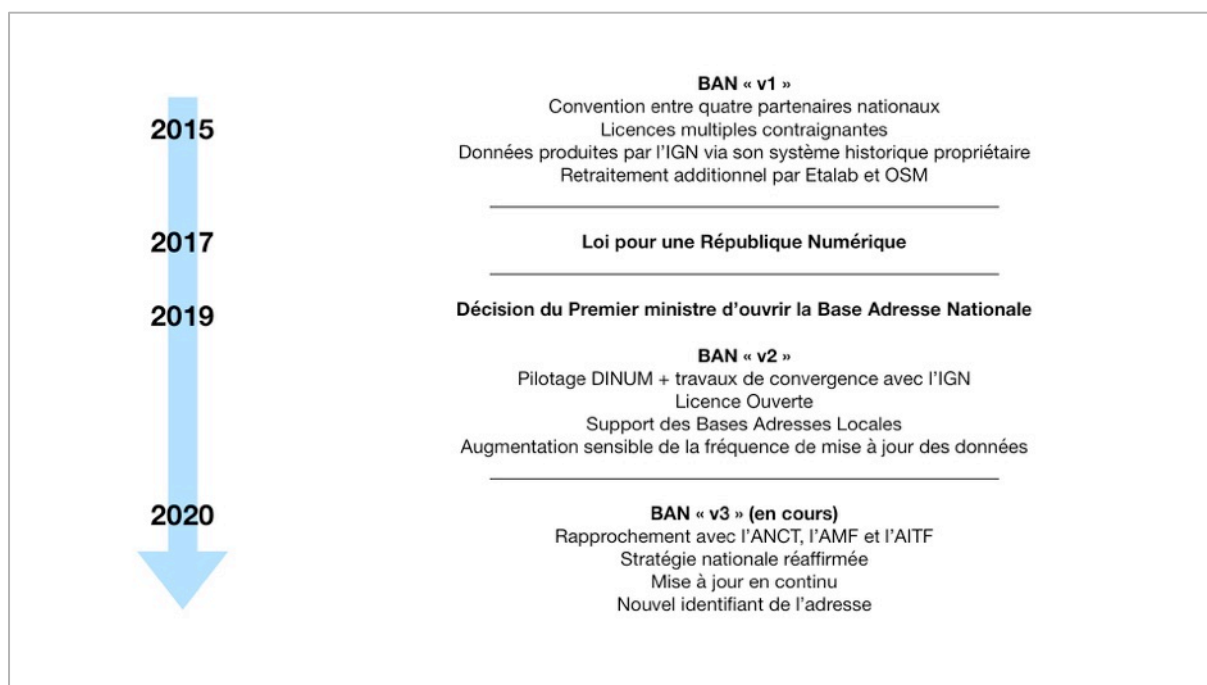


Atelier Adressage

La Base adresse nationale est une des 9 bases de données du service public des données de référence qui a été introduit par la loi pour une République numérique de 2017. À ce titre, c'est la seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'État dans les textes.

Aujourd'hui, sa production est coordonnée par la Dinum suite à une décision du Premier ministre de mars 2019, en lien avec de nombreux partenaires, en particulier les collectivités qui sont l'acteur prépondérant sur la thématique de l'adresse (surtout les communes).

Cette base de données est utilisée par la grande majorité des administrations, soit au travers de fichiers, soit au travers des API qui sont mises à disposition. Aujourd'hui, l'API Adresse proposée par la Dinum est appelée près de 700 millions de fois par mois ! Ce référentiel est utilisé par la majorité des démarches administratives qui ont été modernisées ces dernières années (certaines démarches importantes comme la carte grise ou la carte d'identité seront modernisées par la suite...), notamment Ameli.fr, le SI-DEP (Système d'informations de dépistage) pour le dépistage Covid-19, etc. Il y a une lame de fond de modernisation des SI de l'État avec cette base de données qui est aussi utilisée massivement par de nombreux acteurs privés de tous domaines d'activités : banques, assurances, agences immobilières, e-commerce, opérateurs de réseaux, etc.



Il y a eu plusieurs phases. En 2015, on a décidé de réunir quatre acteurs nationaux qui détenaient pour certains de la donnée existante, en créant une convention dans laquelle étaient définis les rôles de chacun, sachant que des modèles économiques étaient en place sur cette thématique de l'adresse. Ces quatre partenaires historiques étaient l'État, l'IGN, La Poste et OpenStreetMap (OSM).

Par la suite, la loi pour une République numérique a rebattu les cartes en ancrant dans les textes le fait que les données qui n'appartenaient pas à l'État devaient être ouvertes, ce qui compliquait le maintien de modèles économiques dans le cadre de la BAN.



Atelier Adressage

Par ailleurs, depuis 2015, nous avons eu des retours des collectivités qui ne se sentaient pas concernées par la construction BAN de 2015, considérant qu'elle ne laissait pas de place aux collectivités, alors que ce sont en principe les producteurs officiels de l'adresse.

Il y a donc eu une petite période de flottement entre la loi pour une République numérique et 2019 où le Premier ministre a pris une décision qui a remis les choses à plat et qui a demandé à la Dinum d'organiser la poursuite de l'activité BAN, sa gouvernance et son architecture.

Nous sommes arrivés sur une BAN version 2, un peu transitoire, avec de nouvelles chaînes de traitement où on utilisait des données fournies par tous ceux qui étaient en mesure de le faire (l'IGN, le cadastre, l'Arcep via les fichiers de déploiement de la fibre qui sont diffusés chaque trimestre...). Dès 2018, nous avons commencé à amorcer une dynamique d'outillage autour du format d'échange Base adresse locale.

Depuis la rentrée 2020, une évolution de l'architecture va rendre ce modèle complètement pérenne pour arriver à une BAN mise à jour en temps réel avec des acteurs bien identifiés. Quelques nouveaux chantiers démarreront en fin d'année ou en début d'année prochaine, en particulier sur l'identifiant qui concerne de nombreux acteurs présents aujourd'hui.

Une gouvernance des données simplifiée

- L'adresse est la **compétence des communes**.
- Seules les communes sont **habilitées** à créer ou modifier les adresses de leur territoire.
- Elles peuvent **déléguer** cette tâche à leur EPCI ou à l'exécutant technique de leur choix (structure de **mutualisation**, prestataire...).
- Une **Base Adresse Locale « communale »** est l'expression de cette compétence.
- Le niveau national **préconise, coordonne, assemble, met en cohérence, et fait la promotion** de la BAN.

Le schéma de gouvernance a été simplifié. Le postulat de base est que l'adresse est une compétence des communes : c'est le conseil municipal qui dénomme les voies et le maire qui attribue les numéros. L'adressage est un sujet qui concerne donc éminemment la commune, puisque l'information officielle provient de ses actions.

Dans les faits, la commune est habilitée à créer et à modifier les adresses de son territoire, mais elle peut déléguer une partie du travail technique à d'autres acteurs (par exemple, à l'EPCI lorsque celui-ci est doté d'une informatique suffisante pour avoir une gestion d'adresses correcte), et elle peut aussi s'appuyer sur une structure de mutualisation départementale ou régionale. Dans certains cas, ces structures sont adossées aux politiques de déploiement de la fibre optique en France dans les départements.



Une base adresse locale à la maille communale est un fichier qui est l'expression de cette compétence. À un instant T, c'est l'intégralité des adresses qui sont reconnues par la commune.

Au niveau national, notre rôle n'est pas de produire des adresses, nous en sommes incapables car il faut se déplacer sur le terrain et être présent physiquement. Notre rôle est de faire des préconisations pour avoir des adresses homogènes au niveau national et utilisables par les SI, de coordonner de travail, d'assembler les données collectées au niveau local et surtout d'en faire la promotion. S'il n'y a pas de promotion de la BAN, personne ne s'en sert et la BAN n'est pas une donnée de référence. Il ne suffit pas de l'écrire dans la loi pour que ce soit une donnée de référence, elle est de référence si tout le monde s'en sert. S'il y a un problème, on le corrige et cela bénéficie à tout le monde.

Le travail de promotion va jusqu'aux acteurs internationaux : on échange avec TomTom, Google, Apple, HERE Maps, Mapbox... Tous ces acteurs savent que nous existons et comment cela fonctionne. Nous argumentons pour expliquer pourquoi il faut utiliser ces données plutôt que des données qui ont auront été assemblées par un quelconque *broker* qui a acheté des données à un autre acteur national, qui lui-même les a achetées à son voisin... Nous essayons de clarifier les choses pour avoir une chaîne de confiance directe entre la production qui est certifiée par l'État français et ces réutilisations à l'échelle internationale.

Base Adresse Locale

- Fichier **mis à jour par la commune aussi souvent que possible**
- S'appuie sur le **format d'échange AITF/BAL 1.1** (version 1.2 à l'étude)
- Elle est **intégrée quasiment sans modification** dans la Base Adresse Nationale pour une commune donnée.
- Ambition affirmée que ce fichier soit **libératoire de toute autre formalité** (auparavant les communes échangeaient des données avec les éditeurs GPS, Google, La Poste, les opérateurs de réseaux, les secours, la DGFIP, l'INSEE, etc.)

La base adresse locale est un fichier qui a vocation à être mis à jour le plus souvent possible au rythme nécessaire : cela peut être quotidien, en temps réel ou tous les mois suivant les outils utilisés et les capacités techniques mobilisables sur le terrain.

Ce fichier s'appuie sur un format d'échange dont Maël Reboux parlera ensuite, le format BAL 1.1 pour la version actuelle. Les adresses sont intégrées sans modification dans la BAN et on ne les mélange pas avec d'autres adresses existantes. C'est la commune qui délivre à un instant T l'intégralité des adresses qui concernent son territoire. Cela simplifie énormément le schéma, car cela signifie que c'est reconnu, officiel, et s'il y a un problème, on sait quel interlocuteur pourra le régler. Ce n'était pas le cas avant, quand on mélangeait les contributions des différents acteurs



(collectivités, SDIS, opérateurs...), personne n'était vraiment responsable de l'adresse et personne n'avait à cœur de l'améliorer, ou alors uniquement dans son propre silo ou dans son propre système. On a maintenant un modèle beaucoup plus simple d'agrégation de données de référence qui sont produites localement.

En 2021, l'ambition est que la production de ce fichier normalisé (à l'aide d'API pour fluidifier les échanges) soit libératoire de toute autre formalité. Actuellement, deux formalités sont obligatoires : la transmission à la DGFIP des nouvelles numérotations (et uniquement celles-là) pour les communes de plus de 2 000 habitants, et la transmission intégrale d'une certaine catégorie d'adresses à l'INSEE pour les communes de plus de 10 000 habitants dans le cadre du recensement.

Tout le reste des échanges est optionnel mais est quand même fait en général, de gré à gré et de façon non-systématique notamment pour les secours, certains opérateurs de réseaux, etc. L'objectif est que les échanges de gré à gré disparaissent et soient remplacés par l'alimentation d'un point d'accès national. L'évolution réglementaire peut être un levier pour avancer en ce sens.

En tout cas les acteurs de l'État seront mobilisés pour aller dans cette direction, même s'il est évidemment plus difficile de convaincre les acteurs privés. Les obligations ne s'appliquant que dans la sphère État/collectivités, il n'y aura plus d'obligation d'alimenter des tiers. Récemment, nous avons discuté avec les pompiers pour que, dans le nouveau SI des pompiers qui va être mis en place (Nexis), le câblage soit direct afin qu'il n'y ait plus d'échanges de fichiers ou de cartes PDF entre les mairies et les SDIS.

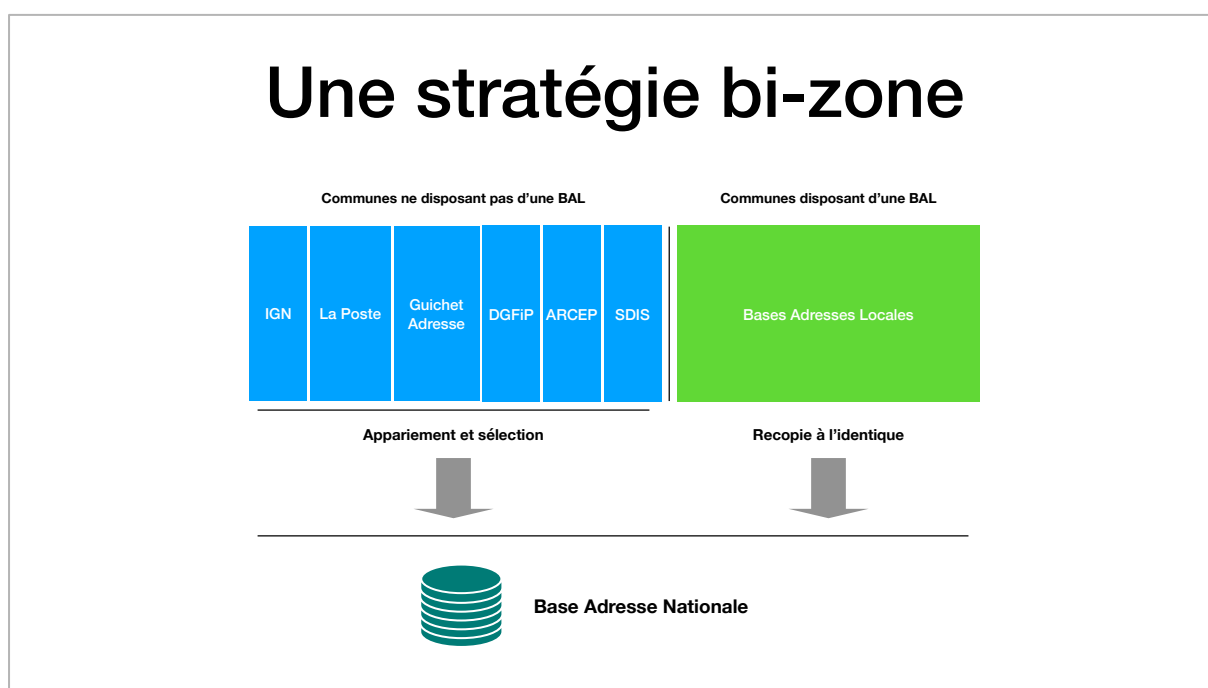
Une stratégie bi-zone

- **Zone 1** : communes disposant d'une **Base Adresse Locale** conforme
 - Les adresses communiquées par la commune sont **les seules utilisées** dans la **Base Adresse Nationale**
 - Adresses considérées comme **certifiées par la commune**
 - En conséquence, elles sont traitées **prioritairement** par plusieurs partenaires (Google, TomTom, DGFIP, SDIS...)
- **Zone 2** : autres communes
 - La DINUM et ses partenaires techniques investissent pour maximiser la qualité des adresses, en faisant **converger** plusieurs bases de données (DGFIP, IGN, La Poste, Arcep, INSEE...)
 - La mise à jour directe n'est pas possible => il faut **créer une BAL**

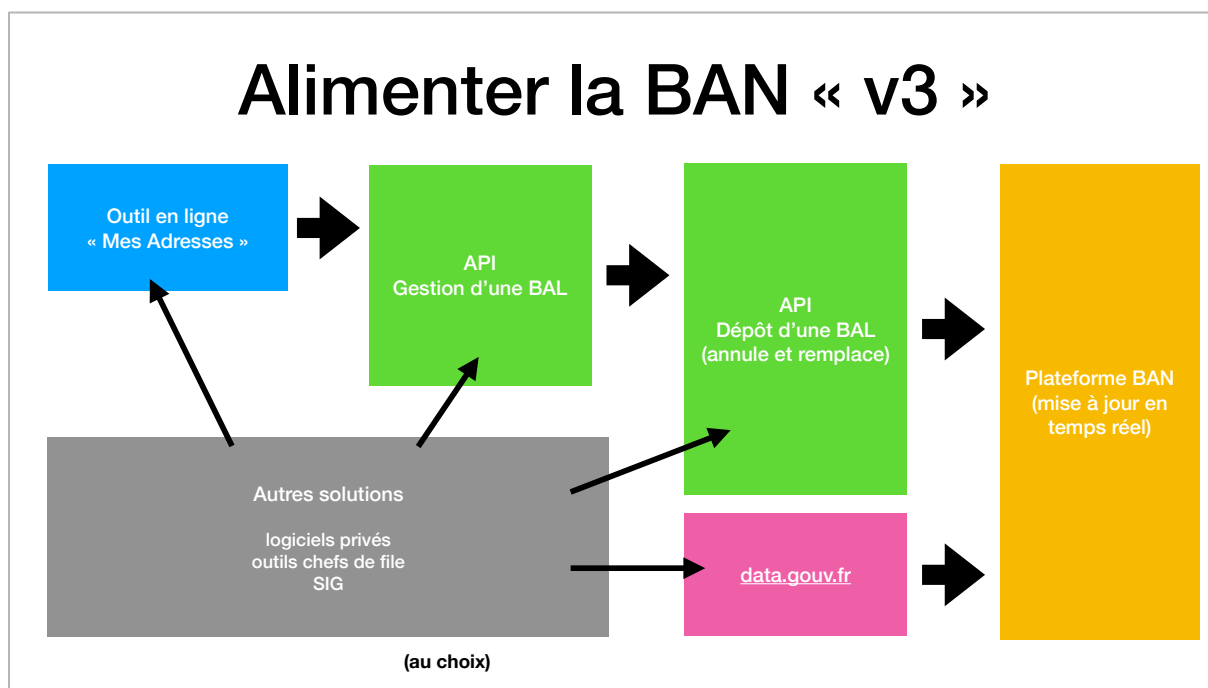
Il n'est pas facile de couvrir le territoire national et la stratégie de production du fichier national est découpée en deux zones. Sur les 35 000 communes, il y a des communes qui ont des bases adresses locale et des communes qui n'en ont pas.

Quand les communes ont des BAL conformes (2 500 aujourd'hui), nous utilisons ces adresses et uniquement celles-là, parce qu'elles sont certifiées. Elles sont utilisées prioritairement par tous les acteurs qui ne veulent que de l'adresse certifiée. Google a, par exemple, différentes manières de mettre à jour ses données adresse et n'a pas forcément envie d'utiliser les données BAN au sens large ; par contre les données BAN portant sur des communes qui produisent des bases adresses locales les intéressent énormément, car il s'agit d'informations fiables qu'ils souhaitent utiliser en priorité. TomTom le fait aussi, les SDIS et la DGFIP également.

Les autres communes sont encore majoritaires aujourd'hui mais nous essayons d'impulser une dynamique vertueuse puissante qui pourrait concerner plusieurs milliers d'entre elles dès l'année 2021. Pour le reste du territoire, nous allons assembler plusieurs bases de données avec des algorithmes d'appariement sophistiqués pour produire une donnée consolidée acceptable. Quand ce n'est pas acceptable, nous demandons à la commune de créer une base adresse locale.



Le schéma illustre la stratégie actuelle avec deux zones : la base adresse locale ou les autres ressources disponibles.



Voici l'architecture de la stratégie d'alimentation visée. Aujourd'hui, une commune a plusieurs manières de gérer ses adresses. Elle peut tout d'abord utiliser l'outil national « Mes Adresses » qui est mis à disposition par Etalab. Cela concerne les communes isolées qui n'ont pas de chef de file sur qui s'appuyer, elles bénéficient ainsi du support et des éléments d'information que nous pouvons leur apporter, et en principe elles sont relativement autonomes.

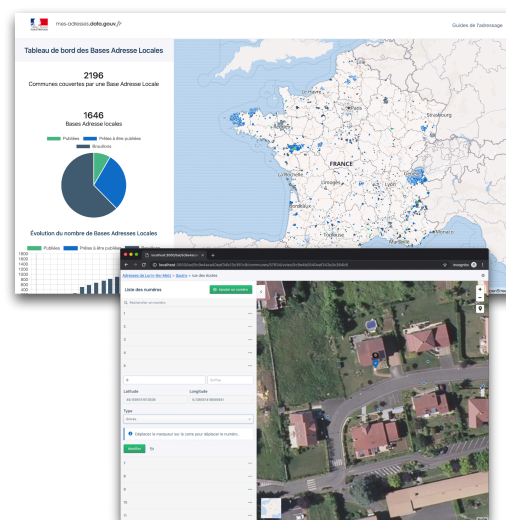
Elles peuvent utiliser d'autres outils, soit des logiciels qu'elles ont achetés ou auxquels elles sont abonnées, soit des outils mis à disposition par leur chef de file (département, EPCI...). Cet outil peut s'appuyer sur l'API de gestion d'une base adresse locale que nous mettons à disposition (mais il y a peu de cas de branchements entre des logiciels et cette API pour l'instant), ou alors il peut y avoir une gestion directe dans le cadre du logiciel, ce qui est la grande majorité des cas. Une fois que les adresses sont modifiées, l'idée est de publier le nouveau fichier.

Aujourd'hui, la stratégie principale est de référencer ce fichier sur data.gouv.fr, mais nous sommes en train de développer un connecteur plus rapide, une API de dépôt qui fonctionne en « annule et remplace » (c'est nous qui calculons le différentiel entre avant et après) et qui permettra d'enregistrer les changements apportés par une collectivité, quel que soit l'outil utilisé. Derrière, la plateforme BAN est alimentée avec les BAL qui sont dans cette API de dépôts ou sur data.gouv.fr.

Jusqu'à il y a quelques semaines, nous consolidions la base de façon hebdomadaire. Aujourd'hui, nous le faisons en temps réel mais nous ne livrons les fichiers qu'une fois par semaine. Cette évolution vers la v3 et la mise à jour en temps réel est en cours. Ce sera très intéressant pour les communes qui souhaitent constater en direct que les changements qu'elles ont faits sont visibles et qu'ils sont donc pris en compte immédiatement dans Ameli.fr, dans le système du SDIS, etc. Nous devons rendre ces changements visibles instantanément et il faut aussi que nous puissions rendre visibles les canaux d'alimentation qui peuvent exister avec les autres SI de l'État. On sait par exemple que Ameli.fr, c'est J+7. Nous indiquerons aussi quels sont les principaux réutilisateurs de ce référentiel.

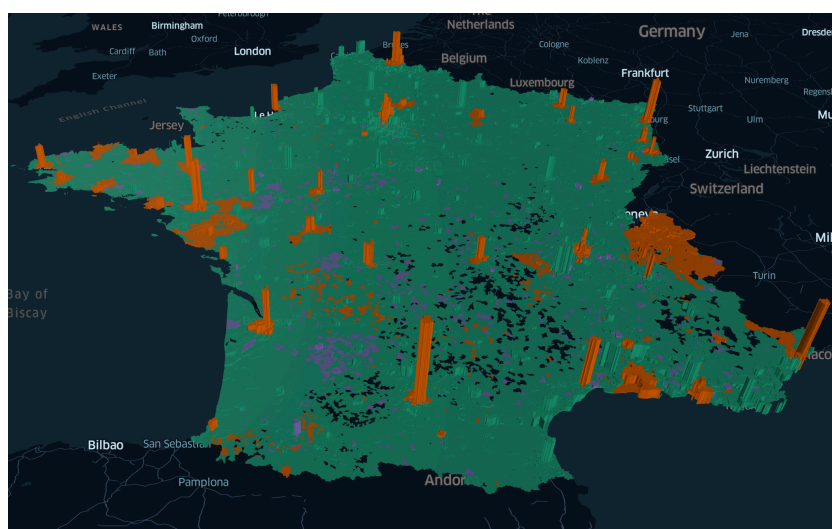
Outils les collectivités

- **Validateur** de Base Adresse Locale
- **Certificat d'adressage** en ligne
- Outil de **gestion** d'adresses
- **APIs**
- **Tableaux de bord** de suivi territorial (EPCI, départements, régions)



Ces deux dernières années, nous avons essayé d'apporter de la valeur par le développement d'outils. Nous avons souhaité outiller les communes autour du format base adresse locale, parce que nous avons considéré que le travail qui avait été fourni par l'AITF bénéficiait d'une suffisamment bonne adoption au sein des communes. Il manquait simplement quelques outils : nous avons travaillé sur un validateur pour vérifier la conformité des fichiers, ainsi que sur un premier outil d'édition qui a évolué pour devenir « Mes Adresses », et un certain nombre d'API. Hier, nous avons sorti un tableau de bord (encore en bêta-test) qui permet d'avoir une vision consolidée sur un territoire, pour voir où on en est en termes de BAL.

État de la BAN



Bases Adresses Locales
2152 communes
16,2 millions d'habitants

Guichet Adresse
814 communes
1,8 million d'habitants

Assemblage multi-source
31 363 communes
46,7 millions d'habitants

**+ de 700 communes
en zone blanche**

Cette carte date de fin octobre. Il s'agit d'un état de la Base adresse nationale sur le territoire français. L'altitude sur le contour des communes illustre la population.

En orange, sont représentées les bases adresses locales qui couvrent aujourd'hui 2 152 communes et 16,2 millions d'habitants.

Les communes en violet correspondent au Guichet adresse, un outil développé par l'IGN utilisé essentiellement dans des communes rurales, qui couvre 814 communes pour 1,8 million d'habitants.

En vert foncé, est représenté l'assemblage multisources réalisé pour obtenir une couverture nationale avec les données disponibles (La Poste, IGN, cadastre, Arcep, SDIS) qui concerne 31 363 communes et 46,7 millions.

Il reste malheureusement plus de 700 communes en noir qui n'ont rien (ni cadastre, ni La Poste, ni IGN) et où souvent il n'y a pas d'adresse sur le terrain ! Il va donc falloir se pencher sur ces communes.

Chantiers à venir

- Un véritable identifiant unique et stable grâce à une stratégie concertée
- Faire utiliser davantage la BAN dans les **calculateurs d'itinéraires**
- Renforcer le lien avec le **cadastre** et les autres référentiels structurants
- Créer des boucles d'**amélioration continue** entre démarches administratives et Bases Adresses Locales
- Mettre en place des outils pour le **grand public** (signalements, suggestions de modification)

Le chantier le plus important est de parvenir à un véritable identifiant unique et stable. Il ne suffit pas de le dire, il faut le rendre stable et vérifier dans quels cas il ne l'est pas, car il y a toujours des effets de bord qu'il faut quantifier. Il faut surtout vérifier qu'il est en adéquation avec le besoin des utilisateurs, or le besoin est extrêmement varié selon les acteurs. Un opérateur télécoms et un opérateur électrique n'ont pas les mêmes besoins, celui de Google est encore différent...

Il faut travailler sur ce sujet. La Dinum et l'AITF se sont engagées sur la question dès la fin d'année, le but étant d'obtenir un identifiant solide. La clé d'interopérabilité a constitué une sorte de transition et elle a fait le travail parce que, depuis qu'elle est disponible massivement, il n'y a pas eu de remaniement de communes important après le gel lié aux élections municipales. En revanche, ça va redémarrer l'année prochaine, et si les tables de passage que nous proposons ne sont pas suffisantes, il faudra y revenir.

Il faut aussi se pencher sur l'intégration de la BAN dans les calculateurs d'itinéraires. C'est un peu le « trou dans la raquette » : on arrive à mettre la BAN dans les cartographies, mais dans les calculateurs d'itinéraires, ce n'est pas encore ça, pour autant, c'est ce qu'utilisent les véhicules d'intervention des secours...

Nous devons renforcer le lien avec les autres référentiels structurants qui existent au niveau de l'État : par exemple, la base Sirene, celle des listes électorales, des cartes scolaires, etc. De nombreux référentiels sont basés sur l'adresse et sont complètement divergents des adresses existant officiellement dans les communes. Cela représente un important travail d'administration générale des données.

Nous souhaitons enfin mettre en place des boucles d'amélioration continue, notamment avec les pompiers et avec le grand public. L'idée est d'avoir des outils de signalement qui tombent ensuite dans la boîte mail des communes. En effet, ce ne sont pas les opérateurs nationaux qui vont traiter ces tickets, les communes sont les seules à pouvoir le faire. Pour cette mise en place, nous n'allons pas partir de zéro, il y a déjà de belles choses qui existent.



Atelier Adressage

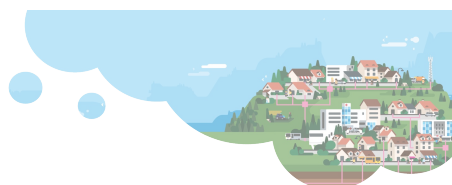
Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Merci Jérôme Desboeufs pour cette introduction. Nous aurons l'occasion de revenir sur un certain nombre de points, mais cela permet d'appréhender l'articulation entre la BAL et l'alimentation de la BAN et notamment la notion de bi-zone. Sophie Clairet va maintenant nous en dire un peu plus sur le projet de BAL.

Sophie CLAIRET, Chargée de déploiement programme Bases Adresses Locales - ANCT/Mission Incubateur de services numériques



etalab
AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Programme Bases Adresses Locales

- Toutes les adresses des communes
- rien que les adresses des communes





Atelier Adressage

Idée force

Le programme **Bases Adresses Locales** se déploie au sein de l'ANCT pour favoriser les bonnes pratiques depuis la commune jusqu'aux chefs de file, éditeurs, prestataires, etc. : outils et supports sont déjà en fonction ou en développement.

Ambition : faciliter et accélérer la mise à jour de la Base Adresse Nationale et **garantir l'accès pour tous aux services, secours, THD.**



Le programme Bases adresses locales se déploie au sein de l'ANCT, dans l'Incubateur des Territoires qui a pour ambition de faire émerger des services numériques dans les territoires.

La BAL, c'est toutes les adresses des communes et rien que les adresses des communes. Dans la Base Adresse Nationale, les adresses d'une commune qui a publié sa Base Adresse Locale ne peuvent être augmentées d'adresses qui parviennent d'autres sources.

Le programme est prévu initialement pour 6 mois, avec l'ambition de le renforcer à l'issue de cette période. Il est adossé à l'ANCT pour favoriser les bonnes pratiques depuis la commune jusqu'aux chefs de file de tous types (éditeurs, prestataires, EPCI, etc.). Les chefs de file ne sont pas choisis par l'ANCT mais en fonction de la situation sur le terrain. Il existe déjà un certain nombre d'outils et de supports qui sont opérationnels ou en développement.

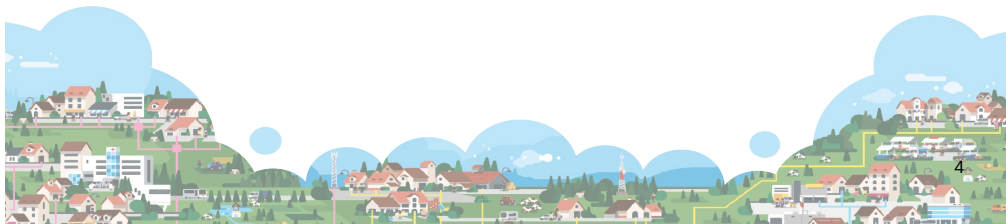
Sommaire

- Feuille de route
- Des outils et supports pour tous
- Bases Adresses Locales de Planès et Theizé-en-Beaujolais
- Vers la convergence
- Des outils d'administration ouverts
- Bonnes pratiques
- Sources et documents



Feuille de route

- Aller à la rencontre des collectivités/s'appuyer sur tous les relais possibles
- Aider à la mise en place d'un réseau de référents
- Comprendre les besoins et identifier les difficultés
- Simplifier et clarifier le parcours utilisateurs
- S'articuler au mieux avec le déploiement de la fibre
- Soutenir une évolution réglementaire reconnaissant la commune comme unique source officielle des adresses





Atelier Adressage

Vous le constatez sur la diapositive, tous les items de la feuille de route sont en pointillés car tous les chantiers sont ouverts en même temps.

- Aller à la rencontre des collectivités : c'est un peu compliqué en temps de confinement mais nous sommes très régulièrement en relation avec les collectivités, sous toutes les formes (téléphone, mail...) et en nous appuyant sur tous les relais possibles pour comprendre les besoins.
- Cela nous permet de mettre en place un réseau de référents. Au contact des collectivités, nous avons vite compris qu'il fallait simplifier le parcours utilisateurs. Il était essentiel que le sujet de la BAN soit clarifié et également que le parcours utilisateurs de mise à jour des adresses ne laissent pas penser aux communes que c'était très compliqué. Moyennant des outils comme ceux que nous allons voir, qui simplifient le parcours et permettent à la commune d'exercer vraiment son droit à mettre à jour ses adresses, il n'est pas compliqué de mettre à jour ses adresses.
- S'articuler au mieux avec le déploiement de la fibre - c'est ma collègue Ariane Rose qui intervient sur ce volet.
- Soutenir l'évolution réglementaire pour reconnaître la commune comme source unique et officielle des adresses.

Des outils et supports pour tous

- ➡ Mes Adresses, l'éditeur de Bases Adresses Locales libre et gratuit
- ➡ Un tutoriel en ligne, des guides, en particulier pour les communes qui débutent
- ➡ Un support en ligne réactif adresse@data.gouv.fr
- ➡ Des outils de partage d'expérience « experts », forums de discussion
- ➡ Des webinaires, des supports didactiques
- ➡ Des contenus : newsletter, témoignages, articles
- Des chartes pour associer et promouvoir les partenaires, exposer la gouvernance



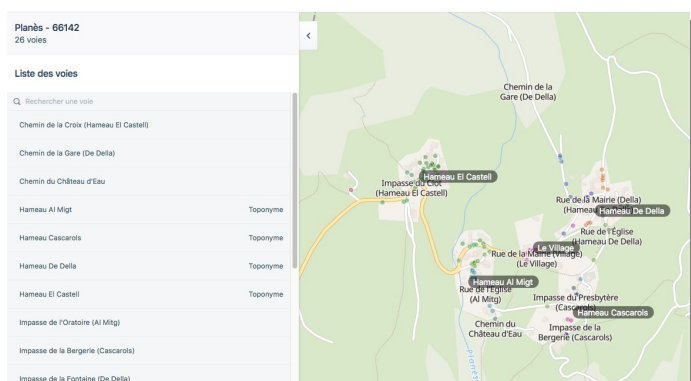
Concernant les outils et supports, vous voyez des flèches au lieu des pointillés, ce qui signifie que tous ces points sont en cours, voire déjà consolidés.



Atelier Adressage

- « Mes Adresses », l'éditeur qui permet de mettre à jour et même de constituer une Base Adresse Locale. Nous venons d'avoir le cas d'une commune des Alpes de Haute-Provence qui est partie de zéro et qui a fait tout son adressage sur cet éditeur en deux jours, je crois.
- Des tutoriels en ligne sont indiqués dans l'éditeur : pas à pas, à la moindre hésitation, il est possible de cliquer sur un point d'interrogation pour se faire accompagner.
- Des guides sont également en ligne sur le site <https://adresse.data.gouv.fr>, et nous en avons réalisé deux. Le premier sur les bonnes pratiques en général. Il existe quantité de guides de très grande qualité mais la plupart ont été rédigés en 2019 pour accompagner les premiers pas de la fibre et il y manquait les dernières évolutions réglementaires. Le second est un guide de l'éditeur Mes Adresses.
- Le support en ligne réactif adresse@data.gouv.fr dont les réponses sont assez rapides, même si certains sujets techniques demandent parfois un peu d'exploration.
- Des outils de partage d'expérience, notamment un système sur Slack qui permet d'échanger et de discuter lorsque des problèmes se posent.
- Des webinaires et des supports didactiques. Je précise que l'objectif n'est pas de se substituer aux chefs de file qui organisent déjà des formations, mais plutôt de remplir les « dents creuses ». Il existe des supports proposés par des EPCI, des départements, etc., mais pas partout. La petite commune qui n'a rien à sa disposition peut trouver ici un support didactique qui lui est destiné.
- Des contenus : une infolettre (la première a été envoyée mi-novembre) ainsi que des témoignages. L'objectif est de donner des idées. Quand on identifie des bonnes pratiques, des astuces, il faut les partager pour qu'une commune dans la même configuration ou ayant le même type d'habitats dispersés par exemple, puisse se nourrir de ces témoignages.
- Des chartes sont en cours de rédaction pour promouvoir davantage les partenaires qui respectent cette gouvernance BAL avec la commune au centre du dispositif.

Base Adresse Locale de Planès (54 hab)



Enjeux pour la commune :

- Adresses à jour
- Adresses qualitatives pour le tourisme
- Économie (devis de 3 000 euros pour 26 voies à créer et numéroté)

L	M	M	J	V	S	D
	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16				

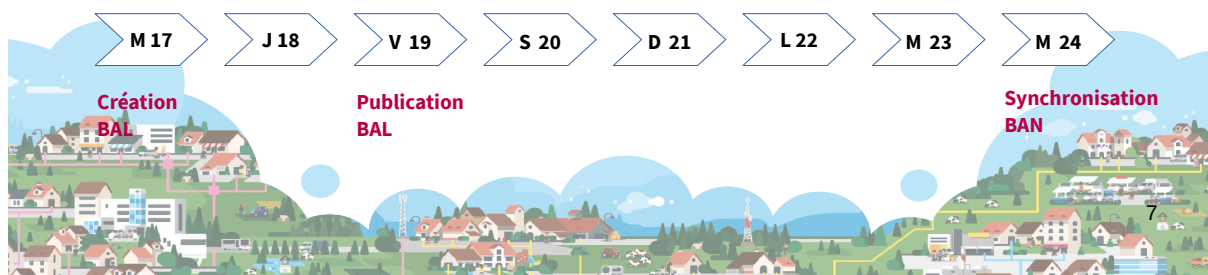
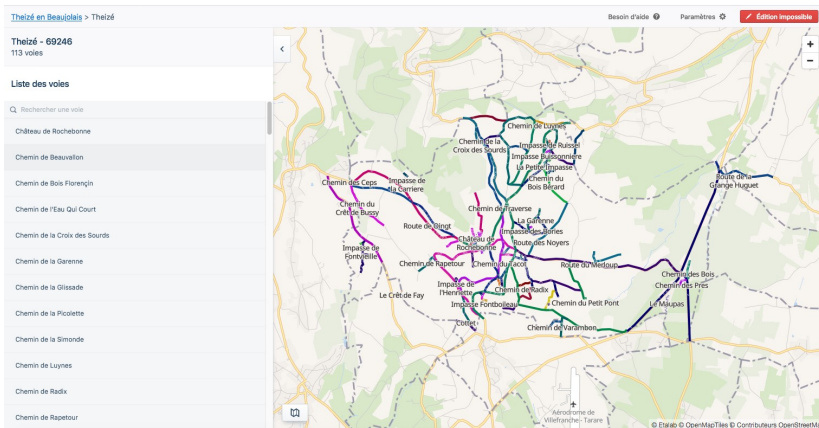


>>> <https://mes-adresses.data.gouv.fr/bal/5f436465e06cb93db49208dc/communes/66142>

Planès est une petite commune de Pyrénées-Orientales de 54 habitants. La secrétaire de mairie a réalisé cette BAL sur l'éditeur « Mes Adresses ». Le calendrier illustre le fait que les lundis et mardis sont les deux seuls jours où elle y travaille. Elle avait reçu un devis de 3 000 euros pour créer 26 voies... Un budget évidemment impossible dans une commune de cette taille. La commune a voulu faire ses adresses parce des stations de ski sont situées juste à côté et qu'elle a une fonction touristique avérée et importante dans un territoire à forte identité catalane. La secrétaire de mairie a elle-même parcouru tout le hameau, numéroté, etc. Elle a commencé sa base adresse locale le 18 août, et le 15 septembre le résultat était publié dans la Base Adresse Nationale, à raison de deux jours de travail par semaine à la mairie où par ailleurs, elle ne fait pas que cela...

Voilà un premier exemple d'une commune toute petite mais qui a résolu son problème, dans sa problématique. L'objectif ici n'était pas la fibre mais de disposer d'adresses à jour et de valoriser le territoire avec des adresses qualitatives (et pas tronquées), de manière à bien référencer les activités économiques.

Base Adresse Locale de Theizé-en-Beaujolais (1 163 hab)



<https://mes-adresses.data.gouv.fr/bal/5f63b18b1fa1db225d452a87/communes/69246>

Dans le Rhône, Theizé-en-Beaujolais est une commune un peu plus importante dont nous avons publié le témoignage de l' élu sur le blog de l'équipe géo :

<https://blog.geo.data.gouv.fr/t%C3%A9moignage-sur-ladresse-theiz%C3%A9-en-beaujolais-382a9f566a2c>

Cette BAL a été créée le jour où nous avons mis en circulation la numérotation métrique des voies, que l' élu a utilisée tout de suite (il y a des traits de couleurs sur la carte mais l'outil ne crée pas des voies, il permet juste de mesurer pour proposer des numéros métriques). Deux jours plus tard, il publiait sa BAL, et le mercredi suivant, elle était synchronisée (ndlr : aujourd'hui la synchronisation étant quotidienne, la publication, se ferait le jour même). Nous n'avons rien vu ! L' élu est un adjoint notamment en charge des adresses qui a suivi le sujet depuis l'origine. Lui aussi avait reçu des devis trop onéreux pour la commune. Lorsque l'opérateur de la fibre s'est présenté en demandant des adresses à jour, il a conseillé à l' élu de regarder du côté de la BAN et de l'outil. En une semaine, la Base Adresse Locale était faite ! Il est vrai que l' élu avait tenu de longue date un document qu'il mettait à jour régulièrement sur papier et qu'il avait réfléchi au sujet depuis longtemps. Il ne partait donc pas complètement de zéro, mais il fallait tout intégrer.



Atelier Adressage

Ce sont deux exemples de ce que j'appelle le plus petit dénominateur commun. Il s'adresse à ces communes qui ne disposent d'aucun outil, ni de compétence technique SIG et qui veulent se raccrocher à la fibre, gérer en direct et rapidement, qui savent ce qu'elles veulent, qui veulent conserver leur manière de fonctionner et de nommer. Si elles ont besoin d'aide, des guides et l'aide en ligne les accompagnent et nous pouvons encore échanger avec l'AITF sur les bonnes pratiques pour aller plus loin.

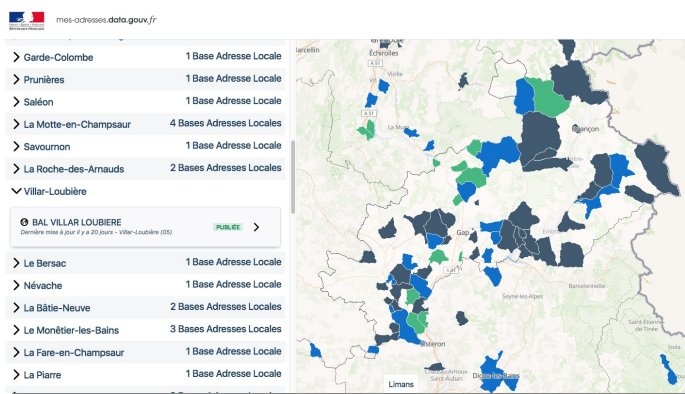
Vers la convergence

- ✓ Déposer une BAL communale complète via l'API de dépôt, avec délégation de l'authentification aux outils EPCI, etc. Cette API apporte aussi une détermination des changements comparativement avec la précédente version, une validation renforcée, et une historisation.
- ✓ Gérer finement le contenu d'une BAL avec l'API BAL (voies, toponymes, numéros, positions). Cette API peut aussi être hébergée ailleurs, par exemple l'EPCI, le code est Open Source.
- ✓ Encapsuler « Mes Adresses », qui fonctionne avec un système de jetons transparents, le rendant donc facile à intégrer. Comme pour l'API, il est Open Source et peut aussi être hébergé ailleurs, par exemple l'EPCI.



L'éditeur « Mes Adresses » constitue le plus petit outil, l'échelle la plus proche du terrain, mais ce que nous mettons en avant, c'est la convergence. Nous avons vu avec Jérôme Desboeufs tous les autres outils qui se mettent en place avec des API, notamment API BAL, API de dépôt etc. L'éditeur « Mes Adresses » est compatible avec tout le reste, et constitue donc une brique dans un système cohérent. Cette convergence facilitera la remontée des adresses communales dans la BAN, pour peu que des communes qui utilisent l'outil se retrouvent, l'outil étant libre, associées plus étroitement avec un éditeur, avec l'EPCI, etc.

Des outils d'administration ouverts



Bases Adresses Locales réalisées avec Mes Adresses dans les Hautes Alpes (05)

Un tableau de bord enrichi (mise en ligne novembre)



pour faciliter la gouvernance, identifier les problèmes



Concernant le tableau de bord qui est en version bêta, voici un zoom sur le département des Hautes-Alpes avec un exemple de bonne pratique. La Préfète a écrit à l'automne 2019 à toutes les communes du département pour les informer de l'arrivée de la fibre, leur conseiller de mettre à jour leurs adresses et d'utiliser l'éditeur de Bases Adresses Locales (qui ne portait pas encore le nom « Mes Adresses »). Il proposait bien moins de fonctionnalités l'année dernière - pas de numérotation métrique, on ne pouvait pas préciser les hameaux en complément d'adresse... - mais le résultat est là.

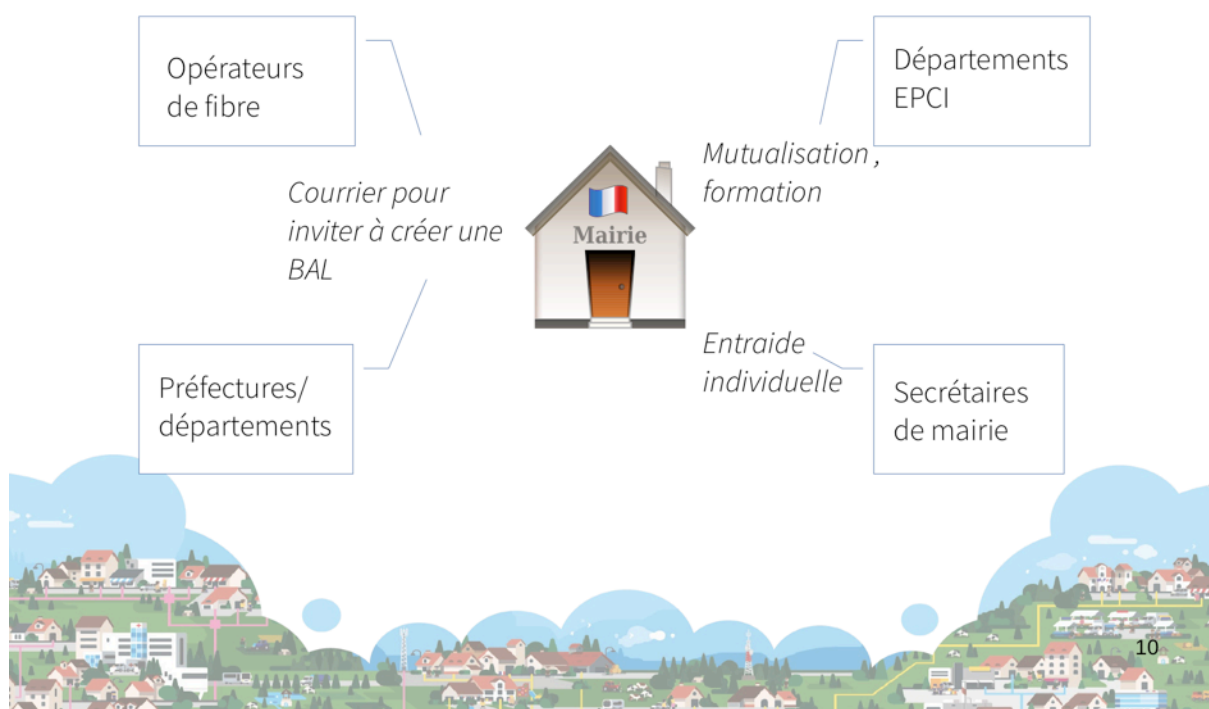
Sur la carte, nous voyons en noir les communes qui ont réalisé des Bases Adresses Locales actuellement en brouillon ; en vert, celles déjà publiées ; en bleu, celles prêtes à être publiées. La Préfecture ou le Département pourront à l'avenir accompagner un peu mieux ces communes en suivant, grâce à ces outils d'administration ouverts, celles qui font des mises à jour régulières, celles qui ont abandonné, etc.

Le tableau de bord n'est pas encore finalisé, la carte ne présente pour l'instant que les BAL réalisées sur « Mes Adresses » et pas celles réalisées sur les outils, par exemple, des EPCI et déposées sur le portail data.gouv.fr.

(ndlr : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/actualite/petites-communes-hautes-alpes-font-leurs-bases-adresses-locales>)

L'identification des bonnes pratiques fonctionne bien. J'ai par exemple reçu hier la photo des plaques de rue de Villar-Loubière : la commune a achevé sa Base Adresse Locale, l'a publiée et voici les plaques de rue prêtes à être posées (cf. photo).

Identification des bonnes pratiques



Voici un schéma de remontée des bonnes pratiques. J'ai évoqué les Préfectures et les Départements, mais certains opérateurs de fibre fonctionnent également de la même manière. C'est le cas dans le Gard, au lendemain de l'envoi de l'infolettre de l'ANCT annonçant la naissance de cette *start-up* Base Adresse Locale, l'opérateur a envoyé un mail d'information aux communes où il doit installer la fibre. Il précisait pour synthétiser : « vous devez mettre à jour vos adresses et nous vous conseillons de regarder cet outil qui vous permettra de vous saisir rapidement du sujet ». Comme il y a cet enjeu de la fibre, la dynamique a vraiment bien pris.

Des départements et des EPCI s'engagent de leur côté dans de la mutualisation et de la formation. GéoVendée, la Communauté d'agglomération du Pays Basque, la Bretagne, la Dordogne... Un certain nombre de collectivités accompagnent les communes. Nous ferons activement la promotion de ces belles réussites à l'aide de témoignages que nous allons bientôt publier sur le blog (ndlr : c'est déjà le cas désormais).

Une autre bonne pratique relève du bon sens, c'est celle des secrétaires de mairie qui avance sous la forme de l'entraide individuelle. Dans le Gard, lorsque l'opérateur de fibre a envoyé son courrier aux communes, les secrétaires de mairie se sont téléphoné pour en parler. L'une d'elle

avait déjà publié la Base Adresse Locale de Crespian. Sur le tableau de bord, on voit bien que toutes les communes situées autour ont également publié une BAL ; les secrétaires de mairie se sont réunies, celle qui avait déjà réalisé le travail a expliqué aux autres comment faire. Le bon sens, l'entraide individuelle, l'amitié... Tout cela est à prendre en compte parce que cela marche vraiment bien !

Valorisation des bonnes pratiques

Sur le site des adresses nationale des guides de bonnes pratiques et d'utilisation de Mes Adresses



Un rappel des obligations relatives à l'adresse à destination des communes et des opérateurs



Concernant la valorisation des bonnes pratiques, le site évolue. Outre les guides, nous essayons de mieux accompagner les communes en rappelant les obligations relatives à l'adresse. Trop de communes pensent encore qu'il est compliqué de mettre à jour des adresses et que la démarche est payante. Nous leur disons que les contraintes techniques ne sont pas très importantes en matière de mise à jour des adresses, et surtout qu'elles n'ont pas à payer, ni pour la mise en place de la BAL, ni pour sa mise à jour comme certains prestataires le demandent. Nous le rappelons à l'aide de fiches.



Atelier Adressage

Sources et documents

Le site des adresse nationales : <https://adresse.data.gouv.fr/>

L'éditeur en ligne de Bases Adresses Locales « Mes Adresses » :
<https://mes-adresses.data.gouv.fr/>

Article référence dans la newsletter ANCT du 8/10: « Un éditeur de Bases adresses locales pour les collectivités »
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/un-editeur-de-bases-adresses-locales-pour-les-collectivites-268>

« Témoignage sur l'adresse : Theizé-en-Beaujolais »,
<https://blog.geo.data.gouv.fr/t%C3%A9moignage-sur-ladresse-theiz%C3%A9-en-beaujolais-382a9f566a2c>

« Éditeur de Base Adresse Locale : des nouveautés “sur mesure” pour les communes »,
<https://blog.geo.data.gouv.fr/editeur-de-base-adresse-locale-des-nouveautes-sur-mesure-pour-les-communes-379c5badffd1>



Vous trouverez sur cette diapositive une liste de sources et de documents sur le sujet.

Pour s'inscrire à l'infolettre, il faut se rendre à la première adresse <https://adresse.data.gouv.fr/>, en bas de page d'accueil.



Atelier Adressage

Bonus : « Mes Adresses » l'éditeur libre et gratuit

- ➔ Créer et gérer une Base Adresse Locale à partir des adresses de la Base Adresse Nationale, « de zéro », ou d'un import de .csv
- ➔ Trois fonds de carte pour se repérer : plan, vue aérienne, Cadastre
- ➔ Fonctionnalités ajoutées à la demande des communes :
 - Numérotation métrique simple
 - Complément d'adresse pour gérer les hameaux, lieux-dits et fusions de communes
- ➔ Retour d'information sur les positions manquantes
- ➔ Sélection à la volée des numéros
- ➔ Publication directe dans la Base Adresse Nationale en temps réel



Les fonctionnalités de l'éditeur « Mes Adresses » sont détaillées ici.

Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Merci Sophie Clairet. Basculons maintenant du côté de l'AITF pour avoir une vision de ce qui se passe sur le terrain. Nous allons voir avec Maël Reboux où en est la création de bases adresses locales aujourd'hui. Il nous expliquera aussi pourquoi une révision de l'aspect réglementaire est nécessaire sur le sujet.



TRIP automne 2020

25 & 26 novembre

Atelier Adressage

Animation :
Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Maël REBOUX, Coordinateur GT voies-adresses - Groupe SIG Topo - AITF



26/11/2020

avicca

Table-ronde sur l'adresse



Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA - 26/11/2020

Je passerai assez rapidement sur certains points pour éviter les redites entre nos interventions, mais cela montre que les choses s'alignent. Sans revenir sur ce qui s'est passé depuis 2015, le sujet de l'adresse a bien évolué au niveau national.



L'AITF : une association incontournable

Créée en 1937, l'association compte aujourd'hui près de 4 000 membres qui exercent, dans l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, toute la palette des métiers d'ingénieur.

Conseillers proches des élus, au contact direct avec la population, les ingénieurs territoriaux managers, concepteurs et gestionnaires des équipements et des services publics sont au service des collectivités territoriales dans un esprit de dialogue et de synthèse.

La capacité d'analyse et de proposition de l'association est confortée par un travail en réseau à travers **20 groupes de travail thématiques**. Ces groupes sont ouverts aux autres associations territoriales et aux partenaires de l'association.

Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA - 26/11/2020



Atelier Adressage

L'AITF est une vieille association qui a 80 ans. L'objectif de cette diapositive est de montrer qu'il y a de l'ingénierie sur les territoires et dans les collectivités, et qu'il y a toujours de la ressource lorsqu'une collectivité, quelle que soit sa taille, veut se lancer dans une aventure. Au travers des 20 groupes de travail thématiques de l'AITF, il est toujours possible de trouver une ressource proche de chez soi. Il faut activer les réseaux et que les réseaux fonctionnent.



Les besoins de données voies-adresses fiables

Les enjeux à disposer de données voies et adresses de qualité sont largement identifiés :

- rapidité d'intervention des services de secours
- délivrance du courrier postal et des colis
- fourniture de services par la bonne identification du point de livraison : gaz, électricité, fibre optique

L'adresse est une ressource locale. Il ne peut en être autrement.

L'adresse est vraiment une donnée socle, ce n'est pas pour rien qu'elle a été mise dans la loi pour une République numérique qui fixe la liste des 9 bases de données de référence. C'est une véritable donnée de référence dont on manquait cruellement jusqu'à maintenant. Avec tout ce qui se met en place depuis quelques mois, nous allons enfin pouvoir disposer à terme de données de référence qui seront partagées au niveau national.



La Base Adresse Nationale ?

« Je ne dirais pas que c'est un échec mais ça n'a pas marché »

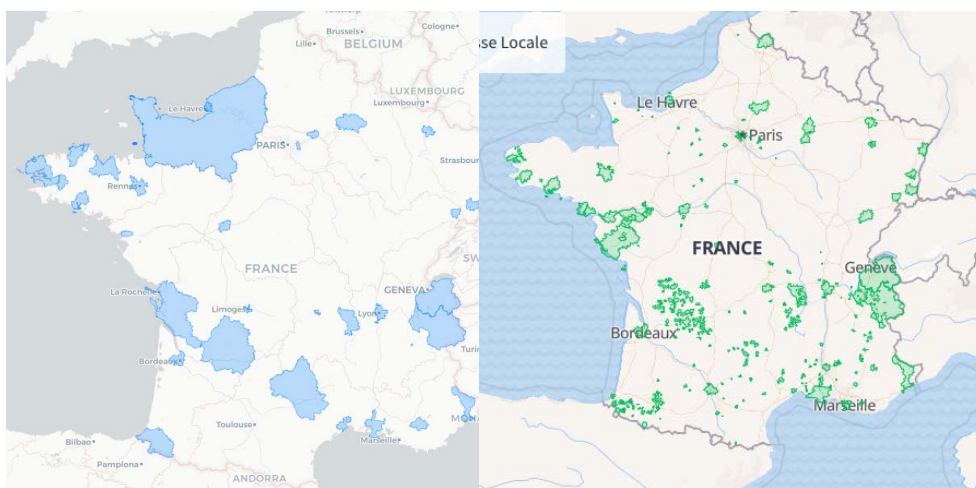
Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020

L'adresse est une ressource locale et il ne peut en être autrement. J'ai tiré cette phrase de l'actualité : le dispositif BAN tel qu'il a été conçu entre 2015 et 2019 n'a pas marché. Ce constat ayant été dressé, depuis l'année dernière, la Dinum a adapté sa stratégie et elle convient maintenant beaucoup mieux aux collectivités locales.



Les collectivités s'organisent



Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020

Sophie Clairet rapporte que des communes de taille modeste, par le biais du bouche-à-oreille et de différents leviers, découvrent les outils et constatent qu'ils sont relativement simples et peu



Atelier Adressage

chronophages - ce ne sont pas des systèmes d'information lourds et difficiles à manœuvrer. Cette agilité permet de voir sur la carte de droite les collectivités qui produisent des bases adresses locales et qui les ont publiées, sachant qu'il existe une « réserve » de collectivités ayant amorcé des projets de bases adresses locales qui ne sont pas encore publiées en open data.

On observe aujourd'hui que les collectivités s'organisent parce que la carte de gauche, qui est maintenue de façon volontaire par le réseau AITF, représente les collectivités qui se sont déclarées comme chefs de file sur l'adressage. Cela signifie que ces collectivités vont œuvrer à différents niveaux pour faire émerger des bases de données voies et adresses locales. Par exemple, ça commence à bouger en Charente, avec l'arrivée de la fibre optique les communes décident de prendre le rôle de chefs de file pour mutualiser, organiser et faciliter la création des référentiels locaux.



Les travaux continuent

Évolution du format BAL v 1.2 :

- Fusion de communes
- Lieu-dit historique
- Parcelles cadastrales

Lancer le chantier de l'identifiant unique :

- Rendez-vous en janvier 2021 ?

Depuis l'année dernière, même si le sujet semblait ne pas avancer, certaines choses ont mûri et se sont mises en place.

Du côté de l'AITF, avec un peu de retard en raison du confinement, les évolutions du format BAL sont en cours de finition et la version 1.2 doit sortir très prochainement. Nous allons clore demain une phase d'appel à commentaires restreints et vous verrez passer sur les fils de discussion l'officialisation de cette mise à jour mineure et plutôt technique.

Parmi les trois points importants de la nouvelle version, il y a tout d'abord la prise en charge des deux attributs qui permettront de suivre la fusion des communes. En 2015, nous n'avions pas assez de recul sur les pratiques, ce n'était pas figé. Cela aurait dû être fait l'année dernière mais nous avons pris un peu de retard.



Atelier Adressage

Nous intégrons aussi la notion de lieu-dit historique. Je vous invite cependant à lire la documentation attentivement car il ne faut surtout pas que ça devienne un fourre-tout ! Nous avons identifié deux cas d'usages auxquels l'utilisation de ces attributs est restreinte. À l'exemple de la commune de Planès, il y a eu de nombreux retours concernant les zones de montagne et de moyenne montagne, où il est nécessaire de garder l'identification du hameau. Même si on nomme des voies, le fait de garder la mention du hameau permet aux utilisateurs de fluidifier certains aspects. Le format base adresse locale voulait modestement constituer des fichiers d'échanges noyaux avec le plus petit dénominateur commun, et cela fonctionne, mais nous sommes obligés d'ajouter des choses parce que les besoins sont là.

Enfin, il y a une petite nouveauté, un bonus en fait, c'est l'identification des parcelles cadastrales qui sont desservies par une adresse, en lien avec le certificat de numérotage. Toutes les collectivités ne sont pas en capacité de fournir cette information mais l'idée est de proposer à la DGFiP de venir se servir directement dans nos fichiers pour accélérer la mise à jour du plan cadastral qui est très utilisé par de nombreux acteurs.

Ces améliorations du format doivent permettre d'éviter toutes confusions dans les échanges de données.

Le chantier voie-adresse unique, avec une logique de guichet, doit être lancé en commun. Nous allons commencer à travailler ce sujet à partir de janvier 2021.



Le groupe AITF SIG Topo continue de dire depuis 2015 que :

- l'adressage est une compétence communale
compétence juridique et réglementaire car réalité terrain
- les collectivités locales s'organisent sur leurs territoires
notion de chef de file territorial + subsidiarité
- à défaut : un opérateur tiers peut contribuer des adresses non-officielles tout en encourageant les communes à se saisir du sujet
pragmatisme liés aux enjeux
- un fichier d'adresses national doit agréger des données mais doit permettre de distinguer sans ambiguïté une adresse officielle d'une autre adresse non officielle
défi de la qualité

Table ronde AVICCA – 26/11/2020

Depuis 2015, le discours de l'AITF n'a quasiment pas changé sur le noyau de points vraiment importants à nos yeux en termes de remontée de l'information depuis le local, les enjeux locaux, le fait que l'adresse doit être gérée localement au plus près du terrain... On peut imaginer tous les dispositifs possibles, cela ne marchera pas s'il n'y a pas un acteur de terrain, soit pour signaler un problème, soit, plus important, pour arbitrer.



Atelier Adressage



Une initiative AITF – AFIGESE : faire évoluer et nettoyer la réglementation

Contribution dans le cadre de la concertation
sur la future loi « 3D : différenciation,
décentralisation, déconcentration »

Proposition de modernisation de la réglementation
concernant la dénomination des voies et l'adressage

Une collaboration AITF et AFIGESE



Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020

Nous avons saisi l'opportunité offerte par l'appel à projets dans le cadre de la future « loi 3D » que le gouvernement a lancé début 2020. Nous y avons répondu avec l'AFIGESE (Association finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales) qui regroupe des ingénieurs fiscalistes de collectivités. Il faut savoir qu'au niveau des finances locales, pour pouvoir identifier et taxer les locaux, la DGFIP donne aux collectivités des rôles qui sont basés sur l'adresse, mais il n'y a rien d'autre, pas de géométrie. Du coup, il est très difficile de savoir si tel local est bien à tel endroit, s'il faut le taxer ou non, etc. Pourtant, le fait d'avoir une adresse de qualité permettrait d'assurer des revenus supplémentaires aux collectivités. C'est un sujet qui est donc tout sauf anodin, avec de véritables enjeux pour les finances des collectivités.

Nous avons répondu à l'appel à projets auprès de France urbaine, avec un document assez fourni qui est disponible en téléchargement.

>> https://aitf-sig-topo.github.io/voies-adresses/files/Proposition_de_modernisation_de_la_reglementation_concernant_la_denomination_des_voies_et_l_adressage_v1.4.pdf



Une initiative AITF – AFIGESE : faire évoluer et nettoyer la réglementation

La mécanique :

- Future Loi 4D comme véhicule
- Proposition de modification de l'article L2213-28 du CGCT
- Abrogation du décret n° 94-1112

En synthèse :

- Dénomination et adressage obligatoire pour toutes les communes
- Adressage exhaustif
- Création de données numériques
- Publication en *open data* obligatoire
- Remontée vers un point d'accès national : <https://adresse.data.gouv.fr>
- Logique « Dites-le nous une fois »

En synthèse, notre but est de faire évoluer et surtout de nettoyer la réglementation. Je vous revoie au document de suivi de l'état de la réglementation autour de l'adresse que nous maintenons depuis 2015 : il y a près de 200 ans de textes qui réglementent l'adresse... C'est complètement émietté, il y a des textes très vieux, ce n'est plus possible en 2021 ! Nous proposons donc un nettoyage et une évolution.

Le premier point est de faire sauter le verrou des 2 000 habitants pour la commune : la fibre ne va s'arrêter aux communes de cette taille, les secours non plus, etc. Il faut une dénomination et un adressage obligatoire pour toutes les communes.

Il faut également un adressage exhaustif, le but étant d'adresser tout ce qui mérite de l'être. Par exemple, une bergerie située sur un lieu-dit mérite d'être adressée, parce que même s'il n'y a que des moutons la moitié de l'année, il y a peut-être un compteur électrique ou une boîte aux lettres... Il faut donc l'adresser.

L'objectif est aussi d'obliger les communes à créer des données numériques, pas simplement des tableurs bureautiques comme elles ont eu l'habitude de le faire jusqu'à présent pour les listes électorales. Il faut sauter le pas et passer sur davantage de numérisation et un accompagnement est possible.

Il y a une obligation de publier en open data, mais différentes lois existent déjà sur ce point.



Atelier Adressage

Nous nous sommes inspirés de la loi MAPTAM pour inclure dans cette proposition de réglementation la remontée obligatoire vers un point d'accès national identifié (le site <https://adresse.data.gouv.fr>).

Pour terminer, nous proposons de lever certains freins ou certains irritants dans une logique « dites-le nous une fois » : à partir du moment où la commune a fait l'effort et a mis les moyens pour dénommer et adresser, on simplifie à l'autre bout. Si les données sont sur le point d'accès national et que la commune a fait son travail, charge aux réutilisateurs d'aller piocher dans la base nationale pour mettre à jour leurs données métiers.

Le véhicule « loi 3D » est devenu « 4D » (la décomplexification s'est ajoutée à déconcentration, décentralisation et différenciation). Des arbitrages sont en cours au niveau des cabinets et nous en saurons plus mi-décembre, puisque c'est à partir de mi-janvier que la loi 4D sera présentée au Sénat. *A priori*, il semblerait que nos propositions restent dans les tuyaux.



Quelle pierre pouvez-vous apporter ?

Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020



Solliciter les communes pour qu'elles s'organisent et produisent des Bases Adresses Locales

Penser au temps long de la maintenance au long cours (organisation, moyens...)

Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020



Atelier Adressage

En tant que réutilisateur ou si vous avez besoin des adresses pour adresser, tirer de la fibre, etc., il faut solliciter la commune et la challenger. Cela peut ne pas être très agréable mais toutes celles qui le font ne le regrettent pas !

Il faut aussi pousser à l'organisation en ayant conscience que ce qui vaut à un endroit en France ne marchera pas forcément à un autre endroit car les modes d'organisation et de fonctionnement peuvent varier. Par exemple, en Bretagne, les données voies et adresses sont gérées par les EPCI. En Dordogne, ça ne s'est pas du tout organisé de cette manière. Ce qui vaut à un endroit ne vaut pas à un autre et il faut trouver la bonne façon de procéder.

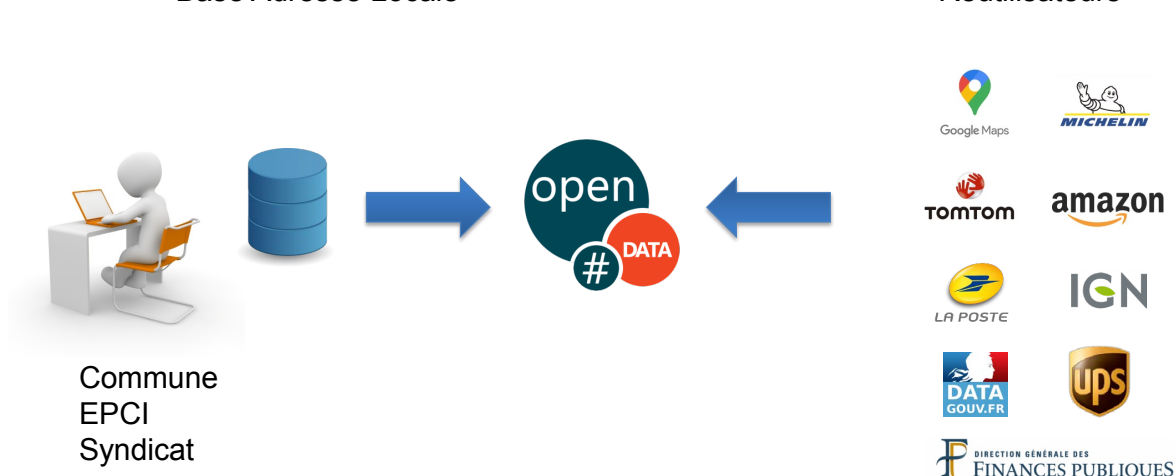
L'enjeu au niveau national - et nous comptons beaucoup sur la start-up d'État de l'ANCT à cet effet - est de faire en sorte que ce dossier s'organise sur les territoires où il y a actuellement des vides.

Il faut enfin penser au temps long de la maintenance, car il ne s'agit pas d'un *one shot* : les données voies et adresses doivent être maintenues à la semaine.



Base Adresse Locale

Réutilisateurs



Le schéma global est simple. Les données voies et adresses doivent être gérées, peu importe les outils et les moyens, et ces données doivent se retrouver à un moment donné en open data. Une fois en open data, elles seront captées par le point d'accès national qui est actuellement opéré



Atelier Adressage

par la Dinum, pour se retrouver dans adresse.data.gouv.fr. À partir de là, les réutilisateurs pourront se servir.

En termes de lettre de mission, quand les élus donnent un accord pour créer des données voies et adresses et pour mettre en place des systèmes d'information ou de gestion, ils doivent dire qu'ils souhaitent que leurs données voies et adresses se retrouvent sur Google... Il n'y a pas de gros mot ! Il n'y a pas que Google, il y a Michelin, TomTom, Amazon, les livreurs, le fichier des cartes grises... Une spirale de qualité et de disponibilité est en train de se mettre en place depuis quelques mois, dont nous allons percevoir les fruits sur le premier semestre 2021



<https://aitf-sig-topo.github.io/voies-adresses/>

Groupe SIG Topographie de l'AITF - adm.sigtopo@gmail.com

Table ronde AVICCA – 26/11/2020

Derrière ce lien, vous pourrez retrouver les productions de l'AITF sur le sujet et c'est aussi là que le format 1.2 de la BAL sera publié dans quelques mois.

>>> <https://aitf-sig-topo.github.io/voies-adresses/>

Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Merci Maël Reboux. On voit bien à travers vos trois interventions que tout se met en place et va dans le même sens. Nous passons à la présentation de deux retours d'expérience en commençant par faire un tour en Vendée avec Cédric Seigneuret.

Cédric SEIGNEURET, Directeur - Géo Vendée

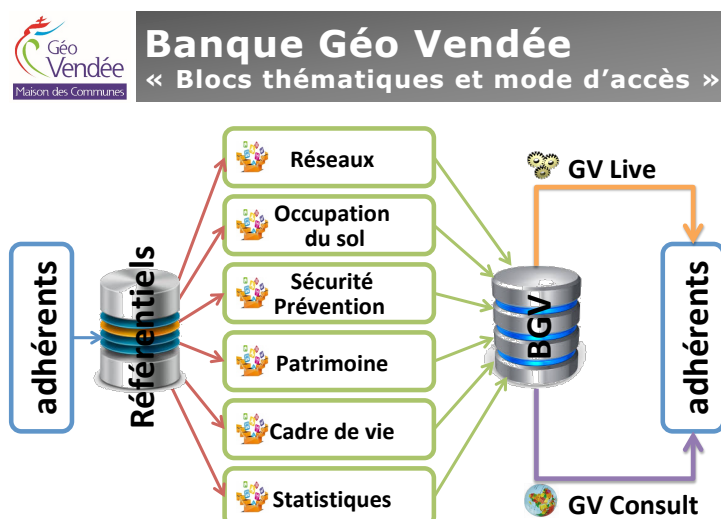


Géo Vendée est la plateforme d'information géographique du département et cette diapositive c'est un élément de réussite du projet adresse sur le département. Géo Vendée est la somme de tous les EPCI de Vendée, de toutes les communes et également de l'association des maires et présidents de communautés de Vendée (cf. cercle central). Depuis maintenant 2006, tous les agents territoriaux ainsi que tous les élus travaillent avec nous. C'est la base de notre fonctionnement.

Nous comptons également des acteurs importants qui nous ont beaucoup aidés sur l'adresse, comme le RIP Vendée Numérique qui déploie la fibre optique sur le département, les gestionnaires de réseaux, les SCOT, les chambres consulaires, les gestionnaires de déchèteries, ainsi que des structures comme le SDIS, le SAMU et La Poste. Cet ensemble constitue déjà un terrain très fertile pour pouvoir communiquer avec tous les acteurs de l'adresse.



En termes de missions, depuis 2005, nous collectons et diffusons de la donnée. Il ne suffit pas de produire des données, il est aussi essentiel de former et d'animer le territoire. Enfin, une équipe de développeurs développe à façon et sur-mesure des outils, pour la plupart sur le web.



L'architecture technique se base sur des référentiels que nous diffusons, soit environ 500 couches de données géographiques (emplacement de réseaux, occupation du sol, sécurité et prévention, patrimoine communal...) sur tout ce qui a trait au cadre de vie et aux statistiques. Les données sont diffusées via un outil principal qui s'appelle GV Live, une plateforme d'interopérabilité qui permet de mettre à jour les systèmes d'informations géographiques de nos adhérents, et par conséquent de toutes les communautés de communes et communes en Vendée, de manière complètement automatisée et synchronisée. C'est un élément technique extrêmement fort dans la réussite de ce projet.



Mode d'accès à la BGV Géo Vendée LIVE

Géo Vendée  Adhérents
Échanges réciproques de données



Une base de données hébergée à Géo Vendée (BGV) communique avec l'ensemble des acteurs. Si un acteur produit une donnée, elle sera captée par notre BGV pour être « moulinée ». L'outil est polyglotte et sait mettre à jour de l'ESRI, du WebSIG Postgre ou de type Geomatica, etc.



Référentiel Adresse 85





L'adresse c'est quoi ?



L'adresse est un point positionné sur une carte



Des coordonnées X et Y GPS



Un numéro



Un indice de répétition (optionnel)



Une information littérale

Nom d'une voie / d'un lieu-dit

Nous avons commencé par poser une définition de l'adresse. C'est la somme des 4 éléments suivants :

- forcément des coordonnées X et Y ;
- toujours un numéro (même une maison d'habitation seule dans un lieu-dit) ;
- optionnellement un indice de répétition ;
- et toujours une information littérale (soit un nom de voie, soit un nom de lieu-dit).

Il faut savoir que la Vendée reste un territoire assez rural et énormément de villages n'avaient pas de numéro à leurs habitations.



L'adresse est stratégique



Secourir les personnes et protéger les biens



Les GPS avec les services de transport, le tourisme, etc...



Déploiement de la fibre

pas de point adresse => pas de fibre...



L'open DATA

obligatoire pour les communes de + de 3 500 habitants...

J'ai rencontré l'ensemble des communes de Vendée pour « vendre » le projet adresse et expliquer que l'adresse est stratégique pour tous ces points : secourir les personnes et les biens, les GPS (la Vendée est aussi un territoire très touristique), le déploiement de la fibre bien sûr (avec l'argument « pas de point adresse, pas de fibre »), et puis l'open data dont la donnée adresse fait partie du socle de base. En la matière, nous avons fait savoir que 100% des communes de Vendée devaient y passer, et pas seulement celles de plus de 3 500 habitants.



De nombreuses communes ne savaient même pas que c'était à elles de gérer l'adresse et pensaient que c'était l'affaire de La Poste, par exemple. Le processus de l'adresse est mal connu des communes et certaines ignoraient, qu'il fallait forcément une délibération pour une création de voie, qu'un certificat du maire suffisait pour une numérotation d'adresse, et que tous les bâtiments devaient disposer d'une adresse, même une salle de sport...

Notre volonté était de penser l'adresse pour tous, sachant que les besoins du SDIS ne sont pas les mêmes que ceux de La Poste ou de la fibre. Par exemple, dans certains quartiers, toutes les boîtes aux lettres sont réunies au même endroit et La Poste a besoin des points adresses au niveau de la boîte aux lettres ; la fibre en revanche a besoin d'avoir un point adresse au niveau du bâti, etc. C'est un élément important qui a généré beaucoup de discussions avec les techniciens, mais également avec les élus.



L'organisation Vendée

Géo Vendée organise l'adresse depuis 2006



Formulaire de déclaration adresse



LA POSTE FINANCES PUBLIQUES



Mise à jour annuelle



Géo Vendée organise l'adresse depuis 2006. Nous avons mis en place un formulaire de déclaration d'adresse qui permettait d'alimenter le SDIS, La Poste, la DGFIP et l'IGN. Il avait le mérite d'exister mais la mise à jour était annuelle, alors que nous avons vu que c'est au quotidien qu'il faut mettre à jour l'adresse. Nous demandions un effort conséquent aux collectivités mais ce n'était pas suffisant.



Une gestion perfectible



Une gestion opérationnelle, malgré tout, des manques subsistent...



Une mise à jour annuelle des adresses dans les SIG malgré des besoins quotidiens



Chaque structure gère sa BD adresses
(hétérogénéité - interopérabilité ?)



Traitements de mise à jour très lourds

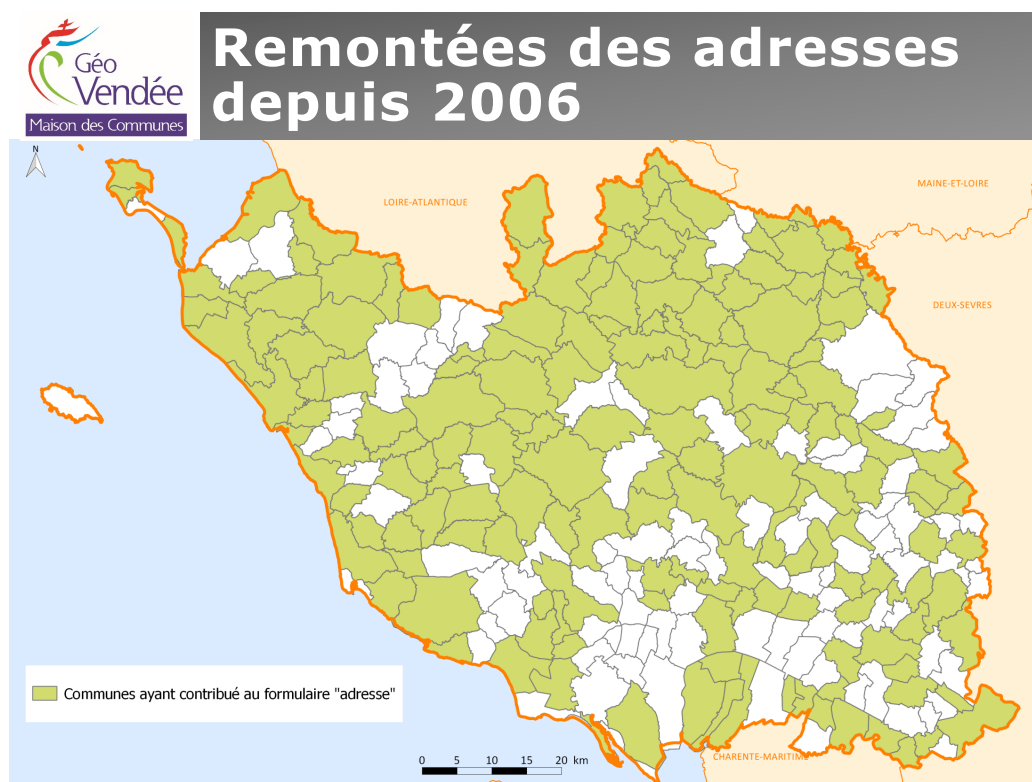


Pas de suivi de l'intégration des adresses chez les partenaires (GPS, SDIS, syndicats, impôts...)

La gestion était donc largement perfectible. Comme la mise à jour était annuelle, il n'y avait pas de centralisation départementale et chacun gère sa propre base de données adresse, les

traitements de mise à jour étaient très lourds... Par exemple, le SDIS étalait sur 3 mois la mise à jour de sa base de données quand il recevait la mise à jour de l'IGN.

Enfin, nous n'avions pas de suivi de l'intégration des adresses : quand une commune remontait une adresse à Géo Vendée et que Géo Vendée la transmettait au SDIS ou à la DGFIP, nous ne savions pas qui l'avait intégrée et cela représentait un vrai problème.



Cette carte présente en vert les communes ayant remonté au moins une fois de l'adresse à Géo Vendée depuis 2006. Cela ne veut pas dire qu'elles l'ont fait tous les ans, mais au moins une fois. Il reste malgré tout en blanc quelques communes qui ne l'ont jamais fait...



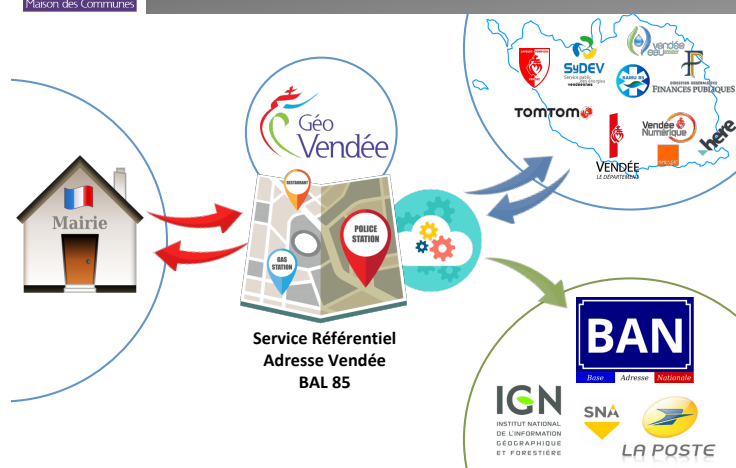
Le groupe de travail



Géo Vendée a monté un groupe de travail réunissant les acteurs principaux de l'adresse (IGN, SDis, La Poste), ainsi que quelques communautés de communes puisque l'adresse est l'affaire des communes. Sur 19 EPCI, 15 administrateurs SIG sont présents, ce qui représente une réussite.



Un projet multi partenarial



Nous avons posé le principe d'un projet multipartenarial. Au centre, nous avons d'abord développé une application sur internet (BAL 85) dont toutes les mairies ont été équipées. Nous avons rencontré les élus et les agents pour les former et leur expliquer également tous les enjeux du projet.

L'application permet aux mairies de créer l'adresse, de la suivre et de la mettre à jour, de la modifier ou de la supprimer, etc. L'adresse qui est produite dans cet outil est mise à disposition en temps réel à l'ensemble de la sphère départementale représentée en haut à droite sur le

schéma de la diapositive. Cette sphère départementale ne peut pas modifier l'adresse mais elle peut notifier un problème à la commune : par exemple, si Vendée Numérique souhaite déployer la fibre à un endroit où il y a un problème d'adressage, voire pas d'adresse, il peut demander à la commune s'il est possible de la créer rapidement pour résoudre le problème. La commune reçoit alors une notification par mail qui la renvoie sur la carte en l'invitant à corriger l'adresse.

C'est un dispositif gagnant-gagnant et je dirais même que c'est une super opportunité pour les collectivités parce que la fibre se déploie maintenant et que les enjeux sont immédiats. Pour déployer la fibre, Vendée Numérique opère des relevés de boîtes aux lettres en parcourant tout le territoire et identifie ainsi tous les problèmes d'adressage, ce qui constitue un véritable diagnostic de l'adresse pour les communes.

Ce projet multipartenarial se fait aussi en lien avec la base adresse nationale, il ne s'agit pas d'un projet parallèle ou concurrent mais bien d'un projet complémentaire. Dès l'origine, nous avons prévu d'alimenter la BAN parce que Géo Vendée reste une petite structure départementale qui n'a pas les moyens de contacter Google ou de travailler correctement avec TomTom et tous les autres acteurs nationaux et internationaux.



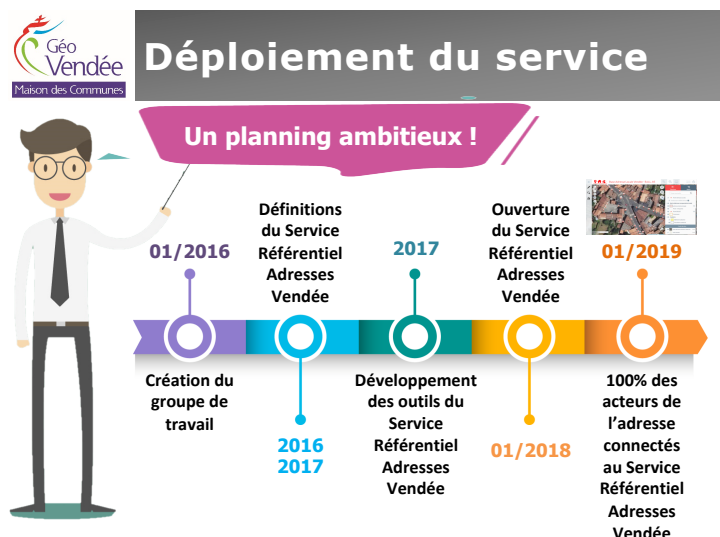
Dès le départ nous avons pris à bras-le-corps le sujet de l'identifiant unique.



Dans le système, la création d'un point adresse génère un identifiant unique. Lorsque la commune crée un point adresse, l'outil génère un identifiant unique sur cette adresse et va mettre à jour l'ensemble des systèmes d'information connectés en Vendée en diffusant cet identifiant unique. C'est-à-dire que toute la vie de l'adresse, si elle est modifiée demain, suivra avec cet identifiant unique. C'est un élément essentiel de réussite.

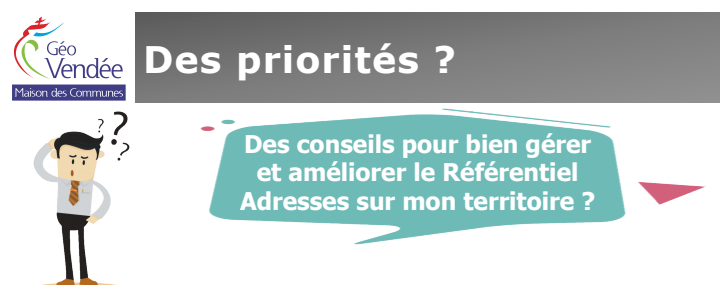


Il existe aussi une gestion d'alertes des partenaires qui sont connectés au système, que j'ai déjà évoquée.



C'est une démarche de longue haleine, vous avez vu que nous avons commencé à travailler de bonne heure sur l'adresse. Ce nouveau projet plus ambitieux a démarré en 2016 et le service a réellement été ouvert en 2018 : deux ans de travail, de définition, de développement et de concertation avec les acteurs ont été nécessaires pour savoir de quoi on parlait et de quoi on avait besoin.

Au 1^{er} janvier 2019, 100% des communes avaient été rencontrées et formées, et 100% ont commencé à travailler sur la base. Cela montre que c'est tout à fait réalisable à l'échelle d'un département.



- 1** En premier lieu répondre aux alertes pour les secours et la fibre optique
- 2** Créer dans le référentiel toutes nouvelles voies et numérotations d'adresses
- 3** Corriger les manques et coquilles des adresses de votre territoire

Quand nous avons commencé à rencontrer les communes, un certain nombre d'entre elles ont pris peur. Le chantier de l'adresse leur paraissait phénoménal et elles se demandaient combien de temps elles allaient y passer, sachant qu'elles n'avaient pas forcément de moyens. Nous leur

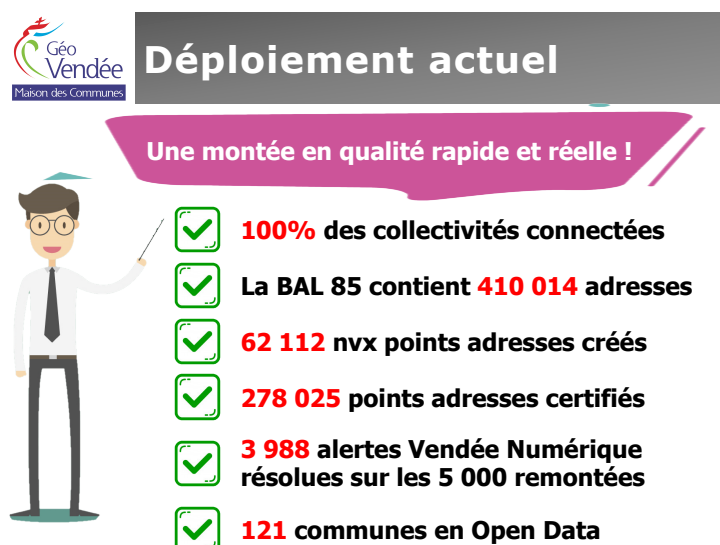


Atelier Adressage

avons demandé de prioriser les choses : en premier lieu il fallait répondre aux alertes pour les secours et pour le déploiement de la fibre optique. Un diagnostic avait été réalisé et on savait où était les problèmes. Nous les avons invitées à répondre d'abord à ces problèmes.

La deuxième priorité était de créer tout ce qui était nouveau sur les communes : intégration des nouveaux lotissements, des nouvelles voies, etc.

Enfin, il fallait corriger les manques et les coquilles des adresses sur les territoires, c'est-à-dire corriger la base de données mais aussi créer des numérotations dans tous les lieux-dits et tous les villages du département. C'est un peu plus long parce que cela oblige à passer par les conseils communaux ou à mettre en place des commissions municipales pour réfléchir et adresser les lieux correctement.

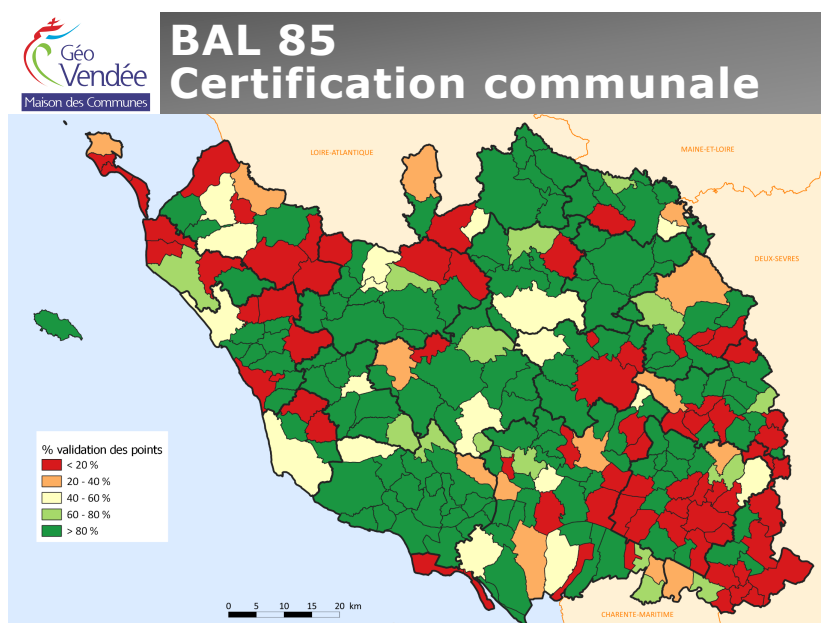


Actuellement, 100% des collectivités sont connectées et la BAL 85 contient 410 014 adresses. Depuis le lancement, 62 000 nouvelles adresses ont été créées via l'outil. Un certain nombre existaient sur le terrain mais pas dans la base de données, mais au moins 60% d'entre elles sont des adresses nouvellement créées sur le territoire, et plus précisément dans des villages et des lieux-dits où il n'y avait pas du tout d'adresse.

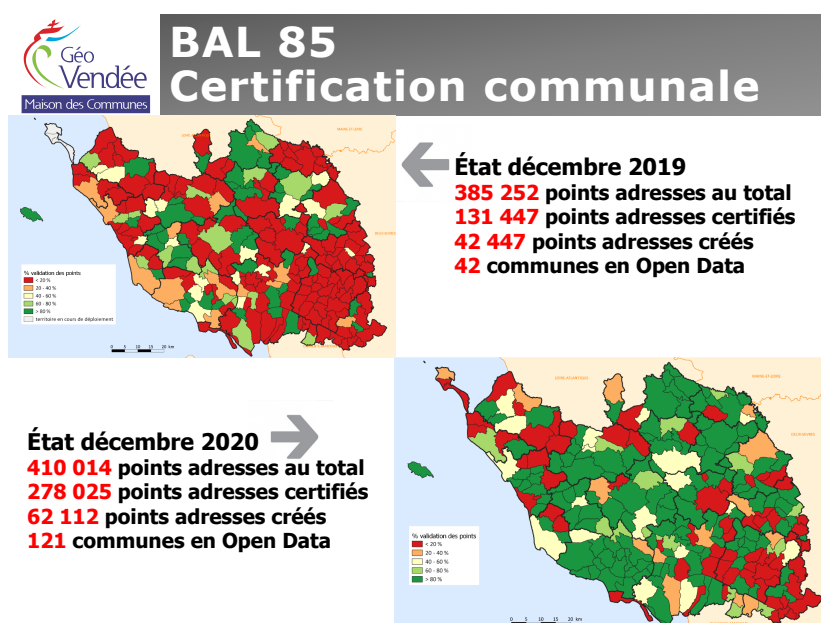
Nous avons tout de suite posé le principe de certification des adresses. En démarrant le système, nous avons récupéré les données gratuites de la BAN et nous les avons intégrées dans le système pour initialiser les communes. Nous demandons ensuite aux communes de vérifier point adresse par point adresse que l'adresse est correctement libellée, avec le bon numéro et au bon endroit. Les communes font ce travail de certification car la bonne adhésion à la donnée adresse qui était produite est vraiment un élément important pour nous, il faut avoir confiance en l'adresse qui est produite.

Les communes ont résolu 4 000 alertes de Vendée Numérique sur les 5 000 remontées actuellement, et un peu plus de 120 communes ont délibéré pour passer en open data. C'est un

processus un peu long et le Covid ne nous a pas aidés, mais l'objectif est bien d'avoir le plus rapidement possible 100% des communes en open data.



Cette carte illustre le travail réalisé en Vendée actuellement : les communes en rouge sont à moins de 20% de certification de l'adresse et celles en vert foncé ont dépassé les 80% (souvent 100% d'adresses certifiées).

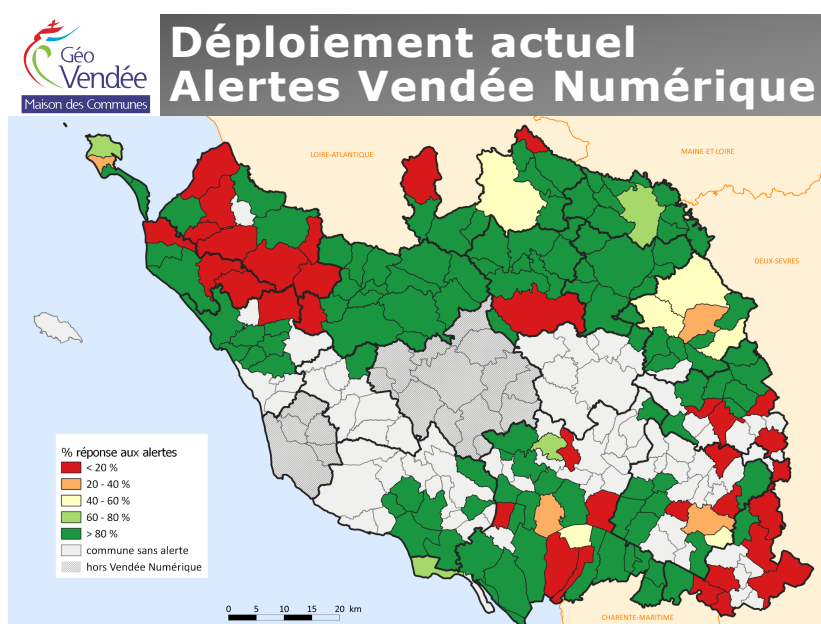




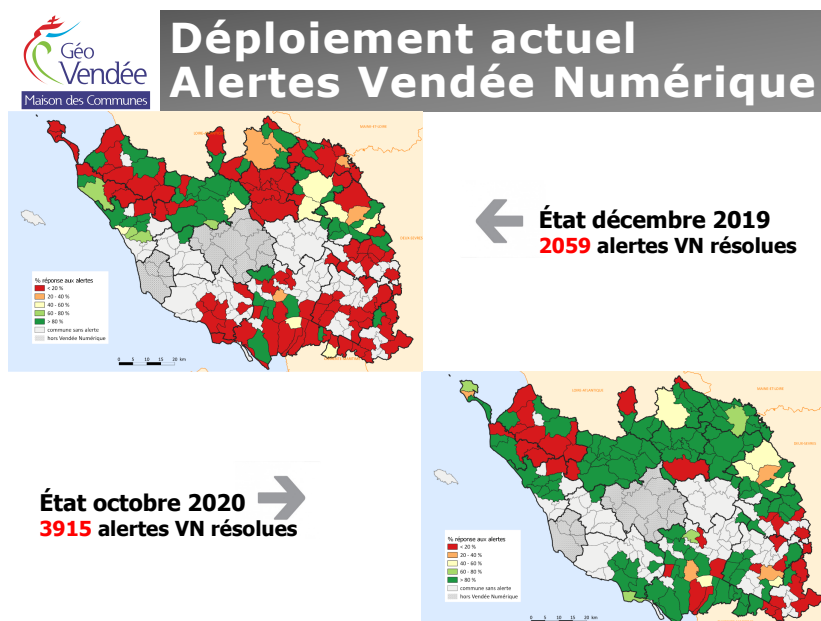
Atelier Adressage

Deux cartes pour illustrer la vitesse de progression. Celle du haut est arrêtée en décembre 2019, il y avait 131 447 points adresses certifiées. Un an plus tard (carte du bas) il y en a 278 025, c'est-à-dire que nous atteignons les 70% de certification de l'adresse aujourd'hui.

Comme l'a souligné Sophie Clairet, il est important de communiquer sur le sujet. Nous publions régulièrement ce type de carte dans les supports des collectivités ; en général, les élus appellent dans les semaines qui suivent une publication pour dire qu'ils ne comprennent pas pourquoi leur commune est en rouge et demander ce qu'ils doivent faire... C'est donc très efficace, ça permet d'accélérer les choses. Il ne s'agit pas de pointer du doigt les mauvais élèves, mais de montrer que c'est tout à fait possible.



Cette carte présente l'avancée des réponses aux alertes de Vendée Numérique (qui n'opère pas sur tout le département). Vendée Numérique nous a vraiment beaucoup aidés sur ce projet. Je pensais naïvement au départ que l'enjeu de secours aux habitants serait le plus fort pour motiver les communes, mais en réalité le déploiement de la fibre l'est bien plus, parce que les communes participent financièrement à ce déploiement.



Vous constatez sur ces deux cartes que l'évolution est très rapide.

Déploiement actuel Conventonnement La Poste



☒ **Signature d'une convention adresse avec La Poste**

→ **La Poste est connectée à la BAL 85**

→ **La Poste remonte les adresses des communes qu'elle accompagne dans la BAL85**

Le conventionnement avec La Poste est un élément très important. Les communes ne savaient pas à qui s'adresser : il y avait Géo Vendée qui organisait l'adresse et La Poste qui les rencontrait également pour améliorer l'adresse... Il a fallu un peu de temps pour clarifier les actions des uns



Atelier Adressage

et des autres et nous nous sommes entendus autour d'une convention. Désormais, lorsque La Poste accompagne une commune dans le diagnostic de son adresse et pour la rendre plus qualitative, elle peut lui proposer de saisir les données produites directement dans les outils de Géo Vendée et dans la BAL 85. En échange, nous avons mis en place un flux de données qui envoie toutes les créations, modifications et suppressions de l'adresse produite dans la BAL vers le SNA (Service national de l'adresse de La Poste).

C'était important car le déploiement de la fibre, c'est maintenant, et le SNA est encore un producteur de données qui semblent nécessaires aux gestionnaires de réseaux de télécommunications. Par conséquent nous alimentons la BAN, et également le SNA.



Voici la liste de diffusion opérationnelle des données de la BAL 85. Elle est assez importante mais je me réjouis des programmes nationaux qui sont en cours de déploiement. La BAN v3 représente en effet une très bonne opportunité pour pouvoir toucher des opérateurs que nous ne sommes pas capables de toucher à l'échelle départementale. Élargir la consommation de cette donnée est vraiment un enjeu pour en faire un référentiel. Comme le disait Jérôme Desboeufs, sans consommation très large, ce n'est pas un référentiel.



Diffusion 2020



Liste de diffusion en cours et à venir
des données de la BAL 85



Le SAMU 85



Les gestionnaires de réseaux d'eau

1^{ère} rencontre faite avec les gestionnaires (Véolia, Saur et Suez
dans les locaux de Vendée Eau)



Grdf, Sorégies, Google maps, Waze...



Couverture Open data adresse à poursuivre

Alimentation Base Adresse Nationale et data.vendee.fr

Cette liste illustre le champ des structures que nous souhaitons approcher ou que nous avons déjà approchées.



Objectifs 2020



Guide des bonnes pratiques de gestion de l'adresse



**100% des alertes Vendée Numérique
résolues pour fin mars 2020**



**Remontées des prises en compte partenaires
dans la BAL 85 (DGFIP, La Poste...)**



Intégration des communes déléguées



Création d'un certificat de numérotation



GéoPal >>> Vers une Base Adresse Régionale



Atelier Adressage

Les objectifs 2020 listés ici sont quasiment tous atteints :

- Le guide des bonnes pratiques de gestion de l'adresse. Piloté par GéoPAL (Pays de la Loire), nous avons participé à la réalisation de celui-ci et avec Géo Bretagne, que nous remercions. C'est un document extrêmement important pour guider les communes.
- Nous avons pour objectif de répondre à 100% des alertes de Vendée Numérique, ce n'est pas tout à fait le cas mais nous espérons que cela va s'accélérer.
- La remontée des prises en compte des partenaires dans la BAL 85, notamment avec la DGFiP qui a du mal à digérer toutes les modifications que nous avons pu lui apporter.
- L'intégration de la notion de communes déléguées, notamment avec les fusions de communes.
- La création d'un outil de certificat de numérotation. C'est une fonctionnalité importante pour les communes qui nous sollicitent assez régulièrement pour savoir ce qu'est un certificat de numérotation et comment faire. Cela représente une animation essentielle.
- Vers une base adresse régionale, c'est une « BALR » qui est en train de se préparer avec GéoPal et que nous devrions officialiser au 1^{er} janvier 2021. Cette « BALR » n'est autre que le portage du modèle vendéen à l'échelle régionale et cet outil est essentiel.

Comité de Pilotage Stratégique

Un comité stratégique pour un portage et une coordination départementale

- ✓ **Une coordination efficiente entre tous les membres du comité stratégique**
- ✓ **Préparation d'un guide des bonnes pratiques de gestion de l'adresse en Vendée**

Enfin, un comité de pilotage stratégique départemental s'assure que nous répondons bien à tout le monde.



Atelier Adressage



Temps d'échanges



Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Merci Cédric Seigneuret pour cette présentation. On voit quel travail colossal cela représente et c'est vraiment un témoignage très intéressant. Je vous propose maintenant d'aller vers le Sud, en Dordogne.

Léo HUERTA, Administrateur SI - SM Périgord Numérique



Constitution de la BAL-Dordogne : retour d'expérience



L'adressage en Dordogne



Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020



Atelier Adressage

En Dordogne, la constitution de la BAL résulte d'une collaboration entre le syndicat mixte Périgord Numérique qui est en charge du déploiement du RIP et l'ADT 24 qui est vraiment sur le sujet, avec en outre le SDIS et l'Union des maires du département (UDM 24).

Actuellement administrateur du SI à Périgord Numérique, j'étais auparavant chargé de mission adressage à l'ATD24 et j'ai donc la vision des deux volets. Après avoir travaillé à certaines procédures pour mettre en place l'adressage en Dordogne, j'ai pu mesurer les conséquences de ne pas l'avoir fait pour déployer la fibre au bout du compte !



Historique de l'action

2017

- Le **Syndicat Mixte Périgord Numérique** sollicite l'ATD24 pour organiser la normalisation de l'adressage en Dordogne dans le cadre du déploiement **FttH**
- Le **SDIS24** et l'**Union des maires** rejoignent le groupe de réflexion
- 19 décembre 2017, 150 communes participent au lancement officiel de la campagne

2018

- **46 sessions** permettent de former **350 communes** à la normalisation de l'adresse
- Suite à cette opération **245 communes signent la convention** d'accompagnement avec l'ATD24
- Développement et déploiement de la **Base Adresse Locale**

2019

- Plus de **100 communes** terminées au 31 décembre 2019
- Plus de **6 000 points** adresses créés par mois

2020

- Objectif de **200 communes** terminées au 31 décembre 2020
- Consolidation spécifique de certains territoires en lien avec le déploiement FttH

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 2

En 2017, Périgord Numérique a sollicité l'ATD24 pour organiser l'adressage en Dordogne. Le SDIS et l'Union des maires se sont ensuite associés à la démarche et la première réunion publique a été très suivie par les maires des communes. Le constat de départ était celui d'une très mauvaise qualité de l'adressage en Dordogne et nous avons décidé de relever le défi assez rapidement.

En 2018, nous avons tout d'abord formé les communes à la normalisation de l'adresse (comment cela se passe administrativement, quel document produire pour pouvoir effectuer ce changement) et ensuite nous avons commencé à déployer une base adresse locale avec l'aide de l'AITF notamment et d'Etalab, qui nous ont fourni les clés au départ. Dans l'environnement de l'époque, l'IGN et La Poste portaient ce projet et il était très difficile d'y voir clair au niveau national.

En 2019, nous avons poursuivi le projet et, en 2020, l'objectif est d'avoir fini 200 communes sur les 505 que compte la Dordogne et d'avoir consolidé notre SI sur le sujet.



Atelier Adressage



Syndicat Mixte Périgord Numérique : une démarche intégrative

Le Déploiement des infrastructures Très Haut Débit :

- Connectivité internet Très Haut Débit au bâtiment
 - Déploiement de la montée en débit (MeD)
 - Construire le réseau public de fibre optique (Fttx)
- Connectivité téléphonie mobile

Ancré sur le territoire, au service de sa population :

- Un déploiement : réflexe fourreaux, adressage - BAL
- Sur les nouveaux métiers de la fibre : formation des futurs techniciens
- Service de conseil à tous
- Le Plan Périgord Entreprise
- Inclusion numérique
 - Subventionnement
 - Action collective avec le département, l'ATD vers le niveau régional

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 3

Le syndicat mixte Périgord Numérique déploie le RIP et se charge également de toutes les télécommunications sur le territoire du département.



L'Agence Technique Départementale - ATD24

- Logiciel d'administration numérique
- Plateforme profil d'acheteur mutualisé
 - Marchespublics.dordogne.fr
 - 66% des communes et 75% des EPCI
 - 387 collectivités en tout
 - 575 marchés publics en 2019
- Sécurité juridique
- SIG mutualisé
 - ❑ 97% des communes et 95% des EPCI
 - ❑ 533 collectivités en tout
 - ❑ 2 000 utilisateurs
 - ❑ 15 000 connexions / mois

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 4

Le syndicat mixte s'est appuyé sur l'ATD qui jouissait déjà de la confiance des communes. L'ATD traitait en effet d'autres sujets via une plateforme de WebSIG déjà déployée que les secrétaires



Atelier Adressage

de mairies avaient l'habitude d'utiliser. Nous avons pensé qu'en passant par cet outil nous toucherions tout de suite le cœur de l'action technique dans la commune, c'est-à-dire les maires et les secrétaires de mairie, qui étaient les personnes qui allaient vraiment travailler sur ces projets avec les élus et qui auraient accès à l'outil. Il nous semblait que ce serait en quelque sorte le nerf de la guerre...



Éléments de contexte

Des enjeux multiples



Pour les populations, une lecture de la ville plus évidente



Pour les collectivités locales, une amélioration de la gestion des territoires



Pour le secteur privé, une meilleure gestion des réseaux

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 5



Éléments de contexte

Qu'est-ce qu'une adresse normalisée



Un nom de
voie



Un
numéro



Une adresse
normalisée



Il n'existe pas de règles opposables encadrant la création d'adresses, mais plutôt une série de bonnes pratiques, émanant des institutions utilisatrices de l'adresse.

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 6

Il n'existe pas vraiment de règle opposable encadrant la création des adresses. Aujourd'hui, des normes ont été mises au point par l'AITF et par Etalab, tout le monde les a partagées et c'est ce qui fait la force de ce modèle. Mais comme il n'y a pas de règle opposable, il est parfois compliqué de répondre aux élus qui demandent pourquoi il faut faire de telle manière plutôt que



Atelier Adressage

de telle autre. On se lance dans des explications sur le fait que les bonnes pratiques résultent des limitations de tous les SI que nous avons combinées pour voir ce qui peut fonctionner.

Aujourd'hui, cela va bien plus loin, notamment avec la prise en compte des langues régionales sur l'adressage par exemple, mais ce n'était pas gagné au départ compte tenu de ce qui remontait du fonctionnement des SI de la DGFiP, Enedis, La Poste, etc.



Éléments de contexte

Dordogne : les besoins en adresses en chiffres



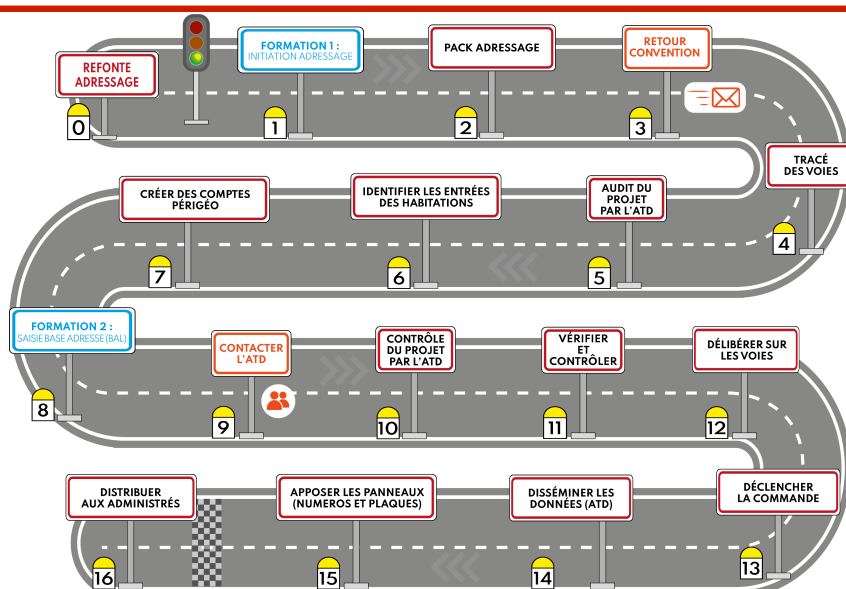
- **254 994 logements** en 2015
- **44 792 établissements** en 2015

- ➡ On estime le besoin total en adresses **entre 270 000 et 300 000**
 - ➡ Les adresses existantes sont de l'ordre de **70 000**
 - ➡ Les adresses à préciser sont de l'ordre de **50 000**
- } Elles ne sont pas forcément inventoriées...
- ➡ **Le volume d'adresses à créer en Dordogne est de l'ordre de 180 000**

Voici le constat de départ. En allant « mouliner » à droite et à gauche (OpenStreetMap, l'IGN, La Poste, la BAN existante, etc.) auprès de toutes les sources, nous avons estimé que notre besoin était de l'ordre de 300 000 adresses, à partir des données de l'INSEE (254 000 logements plus 45 000 établissements ou entreprises ayant une réalité physique sur le terrain). Mais nous avons à peine 120 000 adresses, dont 50 000 seulement étaient à peu près sûres, le reste étant plus ou moins flou...

Quand on part de zéro, finalement, c'est assez facile. Dans notre cas, il fallait intégrer la reprise de l'existant, parfois sur de très grosses communes, voire des agglomérations, qui considéraient que leur adressage fonctionnait... On devait faire comprendre à ces collectivités que ce n'était pas des bases adresses locales, qu'elles n'étaient pas en capacité de fournir un fichier complet et certifié sur lequel on pouvait appuyer quelque chose d'aussi important que le déploiement de la fibre notamment.

La démarche proposée aux élus



L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 8

La démarche proposée aux élus par l'ATD est la suivante (cf. schéma).

Il y a une première formation expliquant aux communes toutes les étapes administratives et techniques que représente l'adressage. Nous avons choisi de faire conventionner les communes avec l'ATD pour 500 euros, un montant supportable par toutes les communes et qui couvre l'intégralité de l'adressage, y compris un suivi tout au long du projet qui peut prendre un an ou plus parfois.

L'ATD aide les communes à tracer leurs voies, sachant qu'en Dordogne, il n'y a quasiment que des lieux-dits et très peu de voies dénommées.

Ensuite, un audit du projet est réalisé par l'ATD en regardant ce qui est fait, notamment concernant les voies limitrophes pour éviter de renommer une voie déjà nommée par une autre commune, par exemple.

Après cet audit, on passe au webSIG en commençant à identifier les habitations. Il y a une formation à la saisie des élus et des secrétaires de mairie. Avec l'aide de l'ATD, les voies et les numéros sont repérés sur le plan. Ces renseignements permettent ensuite à l'équipe technique de consolider la BAL et de faire tourner les moulinettes pour créer des référentiels qui pourront être diffusés. Concernant la diffusion, la création d'un point d'accès unique annoncé par Jérôme Desboeufs est une très bonne nouvelle, cela permettra de s'affranchir de prendre des contacts partout et de courir après les administrateurs de SI pour essayer de mettre à jour l'adresse chez tout le monde.



Atelier Adressage

Une fois le projet saisi par la commune, il est contrôlé par les techniciens et les administrateurs de l'ATD et on peut alors lancer la délibération. Lorsque tous les fichiers sont dans un référentiel numérique, il est beaucoup plus simple de répertorier la liste des panneaux et ce qui est nécessaire en termes de fournitures, etc. Cela peut se faire automatiquement une fois que la donnée est dans un SI. On peut aussi publier la donnée de manière automatique. D'ailleurs notre premier réflexe a été de l'envoyer sur data.gouv.fr et elle a pu être moissonnée pour se retrouver dans la base adresse nationale. Une fois la donnée publiée en open data, vous pouvez renvoyer tous les opérateurs vers le fichier que vous avez-vous-même produit et certifié.

La dernière étape, c'est le panneautage, les numéros et les plaques. Sur une commune, c'est une opération qui nécessite d'aller voir quasiment tous les administrés et de faire quelques travaux.

Enfin, on met fin à la procédure d'adressage en distribuant aux administrés un certificat de numérotation ; le document qui certifie qu'ils habitent sur telle parcelle à telle adresse. Cela déclenche ensuite tous les aspects de changement d'adresse de la part des administrés.



Création et diffusion des données

Quickview - Base Adresse Locale



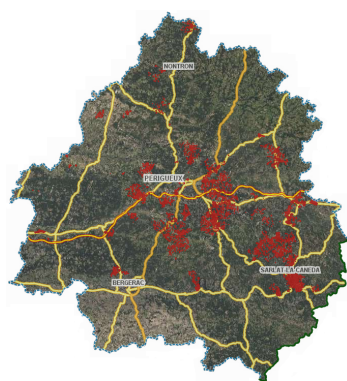
L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 9

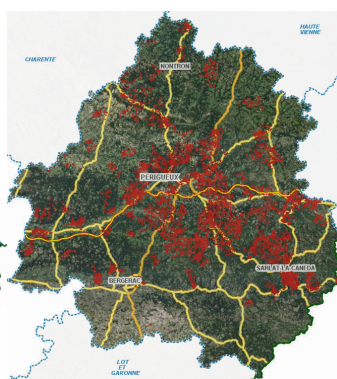
Voici une vue rapide de notre SIG : on voit des voies tracées en vert et des adresses indiquées en métrique. Nous relient le point adresse à une parcelle pour des raisons techniques, cela permet de produire des référentiels où telle adresse est associée à telle parcelle, notamment pour alimenter la DGFIP, mais également pour produire le fameux certificat de numérotation de manière complètement automatique. À la fin de l'adressage, le maire de la commune peut ainsi éditer massivement les certificats de numérotation, cela permet d'en organiser la distribution.

En rouge, les points adresses créés, positionnés par les référents communaux, au niveau optimal, liés à la parcelle cadastrale, validés.

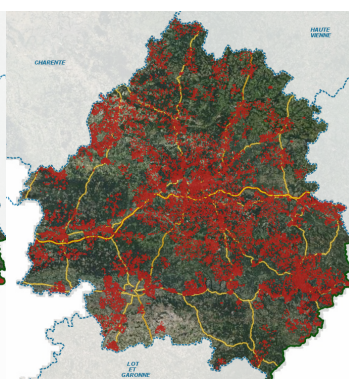
Septembre 2018



Mai 2019



Novembre 2020



L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 10

Ces cartes illustrent l'état d'avancement du projet, l'évolution de l'adresse en Dordogne de septembre 2018 à novembre 2020. On a commencé avec les communes autour de Périgueux et de la communauté d'agglomération et on constate que la démarche s'est répandue un peu partout. Le travail de communication autour de l'arrivée de la fibre a bien porté ses fruits, même si nous avons encore du mal à mobiliser certaines communes. Ce n'est pas facile ni très vendeur politiquement de dire qu'on va modifier les adresses, certaines personnes sont extrêmement attachées à leur lieu-dit...



Les difficultés rencontrées

Sur la constitution des adresses

- Absence de texte encadrant précisément chaque étape de création d'une adresse normalisée...
- Les règles de dénomination des voies sont le fruit de la somme des limitations des différents SI des entités utilisatrices d'adresses
- Difficultés à sortir de l'adressage au lieu-dit en milieu rural : levé de bouclier des administrés et des élus

Sur la diffusion des adresses

- Hexaclé vs ID BAN pour la FttH... LE sujet...
- Prise en compte plus longue côté référentiel postal car ATD24 différent de mairie
- Sur la MAJ des SI des différents utilisateurs d'adresses (opérateurs de réseaux)
- Sur la MAJ des GPS
- Protocole quant à la MAJ au quotidien de la BAL
- Gel durant les élections + MAJ du fichier élections

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 13

Un graphique pour montrer les statistiques du nombre de saisies par mois. En avril 2019, quasiment 14 000 adresses ont été créées dans le SI. La moyenne étant plutôt de 4 000 points adresses par mois, ce pic était dû aux élections à venir (l'adressage figurait au programme des maires qui voulaient montrer qu'il avait été réalisé pendant leur mandat).

La durée d'un projet s'étale sur environ un an, entre la réflexion (certains maires souhaitent interroger leur population, d'autres sont plus pressés) et la fin de l'adressage, mais certaines communes mettent plus longtemps.



Atelier Adressage



La BAL Dordogne

Depuis le 3 avril 2019, la BAL de Dordogne est publiée mensuellement sur la plateforme Data.gouv.fr

BAL 24 - 20201102
Les adresses de la BAL Dordogne au format BAL AITF v1.1 au 02 novembre 2020
csv 0 Disponible [TÉLÉCHARGER](#)

Elle contient 40 000 adresses « certifiées » par les collectivités.

90 000 adresses sont en cours de certification par les communes dans le SI de l'ATD24.

Périgord Numérique publie tous les mois sur data.gouv.fr. Aujourd'hui, il y a 40 000 adresses certifiées dans la BAL publiée, et sur le SI, il en reste 90 000 qui sont en cours... L'objectif est d'avoir fait le tour des 505 communes de la Dordogne fin 2021 et d'avoir amorcé voire fini le projet.



Les difficultés rencontrées

Sur la constitution des adresses

- Absence de texte encadrant précisément chaque étape de création d'une adresse normalisée...
- Les règles de dénomination des voies sont le fruit de la somme des limitations des différents SI des entités utilisatrices d'adresses
- Difficultés à sortir de l'adressage au lieu-dit en milieu rural : levé de bouclier des administrés et des élus

Sur la diffusion des adresses

- Hexaclé vs ID BAN pour la FttH... LE sujet...
- Prise en compte plus longue côté référentiel postal car ATD24 différent de mairie
- Sur la MAJ des SI des différents utilisateurs d'adresses (opérateurs de réseaux)
- Sur la MAJ des GPS
- Protocole quant à la MAJ au quotidien de la BAL
- Gel durant les élections + MAJ du fichier élections

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 13

Les difficultés rencontrées sur la constitution des adresses ont déjà été évoquées, notamment l'absence de texte encadrant précisément la création de la BAL. Au départ il a vraiment été difficile de faire entendre le bien-fondé de la démarche... Certains étaient déjà convaincus mais ce n'était pas le cas de tous.

Les règles de dénomination des voies pouvaient poser problèmes. Ces règles ne figurent nulle part dans la loi, mais en revanche dans les SI des opérateurs, il y a des limitations en termes de longueurs de voies, etc.

La Dordogne étant un milieu vraiment rural, la difficulté était de sortir d'un adressage au lieu-dit et sans aucun numéro. Il a fallu les transformer en adresses avec des numéros et des noms de voies, ce qui a parfois pu être mal compris, voire provoquer des levées de boucliers !... Nous avons expliqué qu'on ne perdait pas le lieu-dit mais qu'il changeait de place dans l'adresse et se retrouvait en complément d'une voie. Parfois il remonte dans le nom de la voie mais nous déconseillons cette option qui pose des problèmes de doublons car sur certaines communes, il arrive que l'on ait plusieurs fois le même nom de lieu-dit, suite à des remembrements ou à des fusions de communes. En général, on préfère les décaler en compléments d'adresse. Mais cela a pu être vécu comme une certaine forme de violence par certains administrés parfois...

Il y a également eu des difficultés sur la diffusion des adresses.

Concernant la fibre, il y a le gros sujet de l'Hexaclé qui est généré par La Poste, dans un référentiel qui est donc payant. Même si l'Arcep a fait une publication pour dire que l'identifiant BAN pouvait être utilisé, les opérateurs n'ont pas assez confiance dans la pérennité de l'identifiant, d'où l'importance de l'enjeu d'un identifiant unique et immuable.



Atelier Adressage

La prise en compte des nouvelles adresses créées par l'ADT24 pouvait être assez longue dans les référentiels postaux. Au début, La Poste parlait d'un délai de 8 mois ! Quand on réalise un travail qui est long et complexe, on s'attend à pouvoir en récolter les fruits assez rapidement ; on comprenait mal pourquoi il fallait attendre plus d'un an pour avoir les Hexaclés ou ne serait-ce que les adresses à jour dans les référentiels d'opérateurs...

Sur la mise à jour des SI des différents utilisateurs, la situation s'est beaucoup améliorée depuis les moments difficiles du démarrage de la BAN ! Quand vous produisez de l'adresse et que vous allez au bout, l'administré a son certificat d'adresse en main. Mais s'il veut faire son changement d'adresse et que les opérateurs répondent que l'adresse n'existe pas uniquement parce que leurs SI ne sont pas à jour... ça coince ! Les administrés qui n'étaient déjà pas très chauds constatent eux-mêmes l'échec du projet puisqu'ils n'arrivent pas à changer d'adresse. Encore aujourd'hui, des collègues de l'ADT me font remonter que certaines banques font des difficultés pour changer les adresses de leurs clients...

Durant les élections, il y a des gels qui peuvent poser problème dans la diffusion des projets adresses. Nous allons entrer dans une phase électorale assez intense sur les prochaines années, ce qui provoque toujours des délais pour produire de l'adresse mais, en attendant, la fibre continue d'être posée et il faudra bien la commercialiser ! C'est pourquoi nous essayons d'aller assez vite sur le sujet.



Adressage & FttH

Problématiques propres au réseau FttH

- Jointure RBAL / BAL / DOE / IPE / ...
Les entreprises de la fibre ont plusieurs référentiels à disposition :
Cadastre, Hexaclé, AdressePremium, BAN, OSM...
 - >> La principale problématique de ces référentiels est qu'ils ne sont pas garantis par les collectivités et qu'ils comportent en général de nombreux doublons...
Vraie complexité pour manipuler les données (Base Mediapost n'est pas un référentiel Géo...)
 - >> Nécessité d'un référentiel unique et à jour.
 - >> Les problématiques d'adresses génèrent des problématiques/retards lors de la commercialisation et donc un coût élevé pour les collectivités dans le cadre des RIP.

Problématiques propres au réseau FttH



- Adressage au lieu-dit :
1 lieu-dit sans numéro pose problème dans le fichier IPE (plusieurs bâtiments)
-> Orange générerait ses propres identifiants, SFR générerait des Hexaclés...
Pas très clair...
Quid de l'interopérabilité ?...

IdentifiantImmeuble	CodeVoie/voies meuble	CodeInseem meuble	CommuneImmeuble	CodeAdresseImmeuble	TypeVoieImmeuble	NonVoieImmeuble	NumeroVoieImmeuble	ComplementNumeroVoieImmeuble	CodeHexadeVoie	CodeBAN
BAT24-266CB28375749AD957FA258	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-A1F2ABAE70F4B7AB5AF3DC	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-147F584E9D484723A6A19CED	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-08CE515CC186439D9D872021	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-AB00F833286C448A50A090E	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-7CE11834E23849A685E8B5C4	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-C2CF6C5778944A1384DAF3F4	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-7C818C277F44A9A36475F6	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-7DEF19E7C464E02A0D0DCD	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-43E08BAF8344DD780C0D263	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-A0B182B8E9FD491794EAD0AE	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-7312687E18E140B4A0D0B8A3	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-62837472A2C43509F5F08D	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		
BAT24-08ECC5460F184D3DA1CEC9C6	8050	24135 CORNILLE			LIEU DIT	7 FONDS		0		

L'adressage en Dordogne

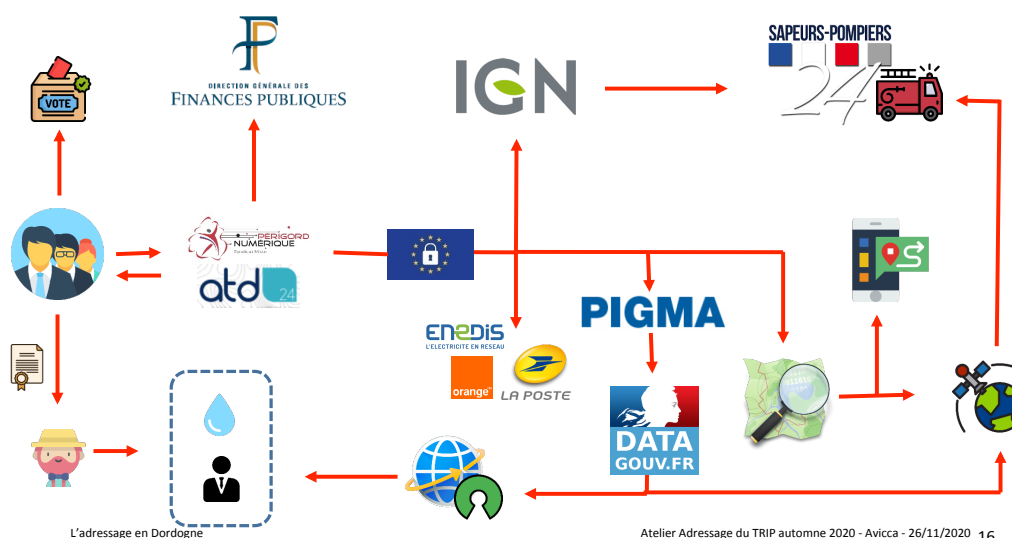
Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 15

Parmi les problématiques propres au FttH, celle que l'on rencontre le plus souvent est le cas d'un lieu-dit, avec plusieurs logements dont les adresses n'ont pas de numéros (cf. carte). Dans le tableau qui est extrait de l'IPE, on a plusieurs adresses et plusieurs immeubles, mais en fait l'adresse est unique, c'est « Lieu-dit Sept Fonds ». L'opérateur ne peut donc pas connecter les gens qui ne sont pas identifiables sur la base de ce fichier.

Orange y arriverait parce qu'il crée ses propres identifiants, SFR générerait ses propres Hexaclés... Tout cela fonctionne sans doute très bien, mais ce n'est pas très clair et l'interopérabilité que le fichier IPE est censé garantir ne fonctionne pas. C'est pour ce genre de problèmes qu'il faut adresser rapidement, surtout du point de vue du déploiement de la fibre.

C'est une question qui revient souvent : l'adressage est un projet qui n'est pas financé et qui se retrouve à la charge des communes, les communes qui se débrouillaient bien avant se retrouvent avec des référentiels différents, etc. Mais le prix de l'inaction sur le déploiement des RIP est bien plus élevé que tout ça. Aujourd'hui, on paie pour déployer des prises fibre avec de l'argent public et on s'attend à percevoir des redevances de la part des opérateurs. Si on les construit mais qu'on ne peut pas les commercialiser, cela va poser un souci. Sans même parler des problèmes en termes de sécurité des citoyens... Pour toutes ces raisons, il est très important de déployer des référentiels adresses fonctionnels et interopérables.

Arborescence de diffusion des données



Jérôme Desboeufs a présenté le schéma d'un guichet unique qui permet de poster une fois son fichier adresse, et ensuite cela part chez tous les opérateurs, dans tous les services de l'État, etc.

Voici comment on essayait de se débrouiller pour diffuser au maximum l'adresse une fois qu'on l'avait créée. Au-delà de la certification de la commune, pour qu'une adresse soit valide, il faut qu'elle soit utilisée par tous. C'était extrêmement complexe : on envoyait un fichier à l'IGN parce que le SI du SDIS 24 était basé sur des informations en provenance de l'IGN et qu'il était important que ce soit à jour ; on publiait sur data.gouv.fr en espérant que la majorité des opérateurs nationaux viendrait se servir via la BAN que l'on abreuvait par notre BAL ; on envoyait directement le fichier chez Orange via une adresse mail ; on envoyait à La Poste et au SNA la délibération plus le fichier pour qu'ils mettent à jour leurs SI... Bref, tout un imbroglio qui rendait les choses très complexes. Et en termes de suivi, il fallait vraiment aller voir pour chaque commune si la mise à jour était bien faite, etc.

J'espère que je ne vous ai pas trop découragés, parce qu'il est vraiment essentiel de produire de l'adresse sur les territoires !



Atelier Adressage



Retrouvez ci-dessous l'ensemble des informations de contact

Chef de Projet Périgord Numérique
Gabrielle MARRE
g.marre@dordogne.fr
06 75 16 10 35

Administrateur SI
Léo HUERTA
l.huerta@dordogne.fr
06 45 90 41 90

Syndicat Mixte Périgord Numérique
perigordnumerique@dordogne.fr
05 53 02 21 23

L'adressage en Dordogne

Atelier Adressage du TRIP automne 2020 - Avicca - 26/11/2020 17

Thierry JOUAN, Délégué général adjoint - Avicca

Merci Léo Huerta, on voit bien l'intérêt d'un guichet unique ! Il y a eu beaucoup d'échanges sur la plateforme Slido et les intervenants ont aussi été très actifs en répondant directement. Certaines questions sont restées en suspens, mais n'hésitez pas à utiliser les contacts et les outils qui ont été indiqués.

Concernant les Hexaclés temporaires, je ne sais pas ce qu'il en est aujourd'hui. Une fois tout le circuit passé (délibération, SNA...) pour que l'opérateur puisse recevoir l'Hexaclé définitif de Médiapost, tout en gardant l'Hexaclé temporaire qui restait plus ou moins dans la base... Ce n'était pas optimal. Tout ce qui peut participer à fluidifier cet ensemble permet d'éviter les manœuvres pour trouver une solution à une situation qui n'est pas acceptable dans le principe.

Voulez-vous ajouter quelque chose en conclusion ?

Maël REBOUX

Ces interventions ont montré qu'en 2020, on a commencé à remettre les choses dans le bon ordre. Ce qui a été fait par le passé n'a pas marché, nous en avons tous tiré des conclusions chacun de notre côté. Maintenant, une autre phase s'est ouverte, elle commence à se mettre en



Atelier Adressage

place et il va falloir accélérer en 2021 parce que les enjeux de déploiement de la fibre sont porteurs. C'est sur la fibre qu'il y a des financements et c'est le nerf de la guerre.

Les plateformes telles que celles qui ont été présentées en Vendée ou en Dordogne, il faut payer pour les réaliser. En ce moment, il y a des opportunités pour financer certaines choses sur ce dossier des voies et des adresses qui n'a que trop traîné. Certaines collectivités étaient très en avance, souvent des grosses villes centres, parce que des besoins internes à la collectivité le justifiait. La ville de Rennes par exemple, gère des voies et des adresses depuis une trentaine d'années.

Maintenant, ce sont toutes les communes qui doivent gérer leur base de données voies et adresses en France. Il y a un effet de levier à exploiter, des outils, des accompagnements... Avec l'appui de l'ANCT, je pense vraiment que la start-up BAL est un acteur qui va permettre d'aider. Or, cette structure n'est là que pour 6 mois, elle doit faire ses preuves et montrer son utilité. Il faut donc que tout le monde se mobilise pour qu'elle perdure. Dans le réseau AITF, on fonctionne sur du temps associatif, on travaille en temps masqué, il y a donc des limites au dispositif.

L'année dernière, pour accompagner et répondre aux questions dans une logique de guichet, on a dit que c'était la start-up BAL qui serait en première ligne. Est-ce que c'est définitif ? En tout cas, une telle structure manquait et elle est en train d'abattre du boulot.

Pour continuer à aligner les choses, d'autres travaux sont en cours sur des sujets plus techniques pour faire remonter les points posant problèmes (lieu-dit avec plusieurs habitations, bergerie...). Tout n'est pas encore aligné, il reste des irritants, les Hexaclés en particulier... Mais il y a des pistes et des propositions et il faut rester attentif.

Jérôme DESBOEUF

Tout a été dit. De notre côté, nous avons décidé d'ancrer le dispositif technique national dans le cadre du SI de l'État. Ce choix stratégique va nous permettre d'avoir de la pérennité technique ainsi qu'en termes d'architecture.

Nous travaillons avec l'ANCT qui est peut-être l'acteur le plus pertinent aujourd'hui pour faire ce travail d'animation au contact des chefs de file, parce que l'État ne peut pas intervenir au niveau des communes. Nous avons donc besoin de ces relais.

Le discours qui consiste à dire qu'il faut produire des bases adresses locales et les entretenir est relativement simple pour être compris aujourd'hui. Le discours sur l'alimentation de la BAN n'était pas aussi clair par le passé. Aujourd'hui, c'est simple, le mot d'ordre est : faites des bases adresses locales ! Si vous êtes une commune, le message est pour vous ; si vous êtes un opérateur, allez voir les communes et dites-leur de faire des BAL, ne venez plus avec des feuilles imprimées sur lesquelles on essaie de se mettre d'accord sur des positions ! Il y a des outils numériques, il faut s'en servir et aujourd'hui tous les acteurs sont autour de la table pour avancer de façon concertée.

Cédric SEIGNEURET

Je rejoins largement Maël Reboux et Jérôme Desboeufs sur le fait que, ça y est, on y est ! Cela n'a pas marché avant, tant pis, l'important est d'être sur la bonne voie aujourd'hui. Je suis très



Atelier Adressage

content de voir le modèle de la BAN v3 que nous attendions depuis longtemps, je fais le vœu que ça marche vraiment et que ce soit pérenne.

C'est très important parce que les communes font un effort considérable sur la création de l'adresse et elles veulent que cet effort soit récompensé, que l'adresse soit diffusée partout et devienne un véritable référentiel. Je vais jusqu'à souhaiter que, lorsqu'une commune délivre un permis de construire, une adresse soit obligatoirement créée dans la BAL. Il faut mettre en place des outils incitant fortement la commune à créer l'adresse le plus tôt possible, et je pense que nous avons désormais les bons organes au niveau national pour le faire.

Léo HUERTA

Je suis parfaitement d'accord avec mes prédécesseurs sur tout ce qui vient d'être dit. Il fallait trouver une procédure ou un cadre sur lequel on pouvait avancer et je crois qu'aujourd'hui c'est le cas.

Il ne faut pas oublier que cela représente effectivement un véritable volume de travail dans les communes et pas seulement sur des temps rémunérés : les élus sont bénévoles, mais le travail qu'ils ont produit pour mettre en place l'adresse en Dordogne est vraiment énorme ! J'ai un profond respect pour toutes ces personnes

Thierry JOUAN

Merci. L'atelier était l'occasion d'aborder de nouveau le sujet de l'adressage. Il y a effectivement un aspect calendrier qui est très important, notamment pour les évolutions réglementaires. Nous allons suivre le sujet et nous reviendrons vers vous parce qu'il est encore nécessaire de partager les retours d'expérience. C'est aussi une manière de pérenniser ce qui est fait du côté de l'incubateur, il faut une action pérenne pour obtenir des résultats. Merci à tous les intervenants et à tous les participants et à très bientôt.